Nations Unies

S/PV.6494



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6494e séance

Jeudi 10 mars 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Li Baodong	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Bellingham

Ordre du jour

La situation en Somalie

Stratégie d'ensemble pour réaliser la paix et la sécurité en Somalie

Lettre datée du 3 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/114).

11-25832 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Stratégie d'ensemble pour réaliser la paix et la sécurité en Somalie

Lettre datée du 3 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/114)

Le Président (*parle en chinois*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite les représentants du Danemark, de l'Égypte, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Kenya, de la Norvège, des Philippines, du Qatar, de la République de Corée, de la Somalie, de l'Espagne, du Soudan, de la Suède, du Tadjikistan, de la Thaïlande, de la Turquie, de l'Ouganda, de l'Ukraine, des Émirats arabes unis et de la République-Unie de Tanzanie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de Somalie, S. E. M. Mohamed Abdullahi Mohamed, et prie le fonctionnaire du protocole de l'escorter à la table du Conseil.

M. Mohamed Abdullahi Mohamed, Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de Somalie, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Augustine P. Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Mahiga, qui participe à la présente séance par visioconférence depuis Mogadiscio.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Boubacar Diarra, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Je salue la présence à la présente séance du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et du Ministre britannique pour l'Afrique, S. E. M. Henry Bellingham.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/114, qui contient une lettre datée du 3 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

La question de la Somalie concerne la paix et la sécurité de la corne de l'Afrique, du continent africain et du monde entier. Ces dernières années, grâce aux efforts conjoints de la Somalie et de la communauté internationale, et en particulier de l'ONU, des progrès ont été réalisés en vue du règlement de la question de la Somalie. Ce débat public du Conseil de sécurité vise à exhorter la communauté internationale à accorder une attention plus grande et plus soutenue à la question de la Somalie et à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie globale pour la réalisation de la paix, de la sécurité et du développement en Somalie.

J'invite à présent le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Li Baodong, de la Chine, d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir rallié la communauté internationale à la cause de la Somalie en cette période critique. Je lui souhaite plein succès dans ses fonctions de président du Conseil de sécurité. J'apprécie son leadership.

Je voudrais également remercier S. E. M. Mohamed Abdullahi Mohamed, Premier Ministre de la Somalie, de sa participation à la présente séance. Je salue également la participation de S. E. le Ministre Henry Bellingham, du Royaume-Uni, ainsi que celle de M. Boubacar Diarra, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, que je remercie de toutes ses contributions.

Je me réjouis que la présente séance ait pu se tenir avec la participation de mon Représentant spécial, M. Augustine Mahiga, qui y participe par visioconférence depuis la Somalie. Je lui suis reconnaissant, ainsi qu'au personnel du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, d'œuvrer à la poursuite du processus politique. Je remercie également les membres du personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi et du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) de leur travail inlassable et de l'aide qu'ils ont fournie pour l'évacuation médicale des membres des contingents, en particulier au cours des dernières semaines.

La situation en Somalie requiert une attention urgente. Les avantages militaires du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM sont fragiles. La situation humanitaire est catastrophique, et la violence continue de faire rage. Étant donné les revendications de bonne gouvernance et de vie décente exprimées en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, les attentes du public risquent de croître également en Somalie. Si nous agissons maintenant, nous pouvons consolider les acquis récents et engager la Somalie sur la voie d'un avenir plus prometteur.

Au cours de violents combats survenus il y a peu, des dizaines de vaillants soldats de la paix burundais et ougandais de l'AMISOM ont accompli l'ultime sacrifice au service de la paix. On dénombre également de plus en plus de victimes civiles. Je me suis entretenu avec les Présidents Nkurunziza et Museveni, et leur ai exprimé ma gratitude pour leur engagement constant en Somalie. J'ai également présenté mes condoléances aux familles des victimes.

Le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM sont parvenus à étendre la ligne de contrôle à Mogadiscio. Le Gouvernement fédéral de transition et son allié, Ahlu Sunnah Wal Jama'a, ont ouvert de nouveaux fronts dans le sud de la Somalie et ont pris le contrôle de villes importantes qui étaient auparavant aux mains des groupes insurgés. Nous devons les aider à conserver ces avantages afin de restaurer la sécurité et de fournir des services de base, de l'aide humanitaire ainsi qu'un appui au relèvement et à la reconstruction. Ces progrès, qui bénéficient à la population somalienne et aux milliers de personnes déplacées à l'intérieur du pays, sont essentiels pour conserver les avantages militaires chèrement obtenus.

L'AMISOM et les forces du Gouvernement fédéral de transition obtiennent des résultats sur le front militaire. L'AMISOM serait encore plus efficace avec davantage de ressources, notamment des hélicoptères, et avec une aide en matière de renseignements, de surveillance et de reconnaissance. La communauté internationale se doit d'honorer ses engagements. Il existe de sérieuses lacunes dans le dispositif d'appui de l'ONU à l'AMISOM, ainsi que des pénuries importantes de biens et d'équipements militaires. J'exhorte les États Membres à augmenter leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM, et à rembourser le matériel appartenant aux contingents et les pays fournisseurs de contingents.

Nous devons également permettre à l'AMISOM d'atteindre son déploiement maximum d'effectif autorisé. La mise en place d'une force viable ressortit tout autant au nombre de militaires qu'aux moyens dont ils disposent. Cela permettrait au Gouvernement fédéral de transition de contrôler un territoire plus vaste, de favoriser des liens directs entre le Gouvernement et ses citoyens, et de promouvoir le dialogue politique et la réconciliation. Cela aiderait en outre les Nations Unies à renforcer leur présence en Somalie.

Dans le même temps, les Institutions fédérales de transition doivent se montrer à la hauteur de la situation en matière politique et dans le domaine de la gouvernance, et s'agissant de l'instauration de la stabilité. Des objectifs politiques clairs doivent encadrer les objectifs militaires. Les Institutions fédérales de transition ont, collectivement, la possibilité de renforcer leur autorité dans les régions qu'elles contrôlent, mais cette situation favorable pourrait ne pas durer. Les Institutions fédérales de transition doivent donc définir une vision commune. Cet esprit doit être l'élément moteur des pourparlers sur l'issue de la période de transition actuelle et sur le nouveau chapitre qui s'ouvre pour la Somalie. Des désaccords concernant la transition pourraient avoir des effets négatifs sur la situation en matière de sécurité et sur les efforts de stabilisation, y compris sur le devenir des membres nouvellement formés des forces somaliennes.

Par ailleurs, toute prorogation de la période de transition doit se mériter. Il convient de se concentrer sur l'accomplissement des tâches en suspens concernant la transition, notamment le processus constitutionnel. La rédaction d'une constitution est

primordiale car celle-ci constitue une plate-forme de réconciliation nationale. Le processus permettrait en définitive aux Somaliens de choisir leur propre destin, leur propre structure de gouvernance, et leurs propres dirigeants. Ce processus se doit d'être ouvert et sans exclusive. Mon Représentant spécial, M. Mahiga, s'emploie à faciliter la réalisation d'un consensus sur ces questions. Il collabore également étroitement avec les divers chefs de clans et les chefs religieux afin d'élargir le processus de réconciliation, comme stipulé dans les Accords de Djibouti.

La piraterie au large des côtes somaliennes demeure une menace sérieuse qui s'intensifie. La communauté internationale s'est mobilisée en vue d'éradiquer la piraterie et d'en traduire les auteurs en justice. Je me félicite de l'amélioration de la coordination et du partage d'informations, ainsi que du déploiement d'un important dispositif militaire et d'autres moyens. Néanmoins, les attaques se multiplient, et les pirates étendent leur terrain d'action. Le récent rapport (S/2011/30, annexe) de mon Conseiller spécial pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes, M. Jack Lang, souligne la nécessité d'agir d'urgence. Nous devons élaborer une réponse intégrée fondée sur trois piliers : la dissuasion, le développement et la sécurité.

Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation maritime internationale, a récemment procédé à la revitalisation du processus de Kampala, un mécanisme de dialogue qui rassemble le Gouvernement fédéral de transition, le Somaliland, le Puntland et d'autres autorités régionales somaliennes. J'espère que cet important forum continuera de se réunir tout au long de l'année.

Je suis également préoccupé par la sécheresse qui sévit en Somalie. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) indique que la sécheresse a entraîné le déplacement de près de 50 000 personnes au cours des deux derniers mois. Un grand nombre de personnes vont chercher de l'aide dans les centres urbains. Dans la région Hiraan, dans le centre de la Somalie, la crise touche 70 % de la population. La nourriture n'y a pas été distribuée depuis que le Programme alimentaire mondial s'est vu forcé de suspendre ses activités en janvier 2010.

Outre la sécheresse, les hostilités forcent la population à fuir leurs foyers et villages. Selon le HCR, ces dernières semaines, environ 2 500 Somaliens ont été enregistrés chaque semaine, dans les camps déjà surpeuplés de Dadaab, au Kenya. Avant les combats et la sécheresse, ce nombre était inférieur à 400. Mogadiscio a franchi un terrible jalon l'année dernière lorsque l'on a dénombré 7 600 personnes blessées par des armes – un record depuis plus de 10 ans. Cette tendance alarmante s'est poursuivie cette année, avec plus de 1 000 personnes blessées par des armes signalées dans les hôpitaux de la ville depuis le mois de janvier.

L'appel humanitaire pour la Somalie de cette année visait à rassembler 529 millions de dollars pour des besoins urgents. Le mois dernier, seul un quart de cette somme était financé. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les secours d'urgence a alloué 15 millions de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence. Cinquante millions de dollars supplémentaires provenant de fonds communs ont été débloqués pour faire face à la sécheresse. Mais si les longues pluies traditionnelles ne tombent pas en avril, la situation se détériorera encore davantage. L'insuffisance de fonds n'est pas l'unique obstacle; il y a également le manque d'accès aux zones de conflit et d'insécurité où les besoins sont les plus grands.

La Somalie a d'urgence besoin de notre aide. Elle est aux prises avec des niveaux de violence, des conditions climatiques dévastatrices et une insécurité qui ébranleraient même de puissants pays. L'AMISOM et le Gouvernement fédéral de transition ont enregistré quelques progrès, mais ils ont besoin d'un plus grand appui. Si nous consolidons les avantages militaires, fournissons des secours humanitaires et parvenons à réaliser des progrès sur le plan politique, nous pouvons engager la Somalie sur la voie d'une plus grande stabilité et de la paix. Si nous échouons, nous risquons une aggravation de la crise humanitaire, une détérioration de la situation sur le plan de la sécurité, et l'intensification de la menace à la paix et à la stabilité régionales.

Je salue la décision du Conseil de sécurité d'autoriser le déploiement de contingents supplémentaires en Somalie et de concentrer aujourd'hui ses travaux sur la situation dans le pays. Les besoins de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition vont toutefois au-delà d'une augmentation du niveau des effectifs militaires. Ils ont besoin de contingents, d'équipements et de capacités renforcées sur le terrain. Le peuple somalien a également besoin de constater que des progrès réels et concrets sont

accomplis. Il a besoin d'aide humanitaire, de stabilité politique et d'un processus constitutionnel porteur d'espoir.

Nous devons tout mettre en œuvre pour faire en sorte que cela soit possible. En œuvrant de concert et en voyant au-delà de l'immédiat, nous pouvons créer les conditions nécessaires pour que les Somaliens puissent mettre fin à la violence et édifier un avenir à l'abri du besoin et de la crainte.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamed Abdullahi Mohamed, Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie.

M. Mohamed (Somalie) (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui devant cet organe pour l'informer des avancées réalisées par les Institutions fédérales de transition, y compris mon gouvernement, durant nos 100 premiers jours d'exercice du pouvoir, ainsi que des difficultés qui nous attendent alors que nous approchons le terme de la septième année de gouvernance fondée sur un système fédéral de transition dans notre pays. J'interviens aujourd'hui au Conseil pour faire part des nouveaux progrès accomplis, des problèmes que nous rencontrons et des stratégies que nous espérons mettre en œuvre pour atténuer ces difficultés.

Comme je l'ai indiqué en janvier (voir S/PV.6467) et comme il est indiqué dans la feuille de route, les cinq priorités principales de mon gouvernement sont d'améliorer la situation en matière de sécurité, de favoriser la réconciliation, de remplir les tâches de transition – y compris l'achèvement de notre processus constitutionnel –, de résoudre la crise humanitaire et de promouvoir la bonne gouvernance.

Je tiens tout d'abord à exprimer notre sincère gratitude et nos sincères remerciements pour l'appui soutenu de l'ONU, de l'Union africaine et de la communauté internationale à la Somalie. Cet appui indéfectible est essentiel pour nos efforts visant à débarrasser la Somalie de son ennemi juré, Al-Shabab, qui fait partie du vaste réseau terroriste mondial. Nous savons gré en particulier aux jeunes femmes et hommes, originaires de l'Ouganda et du Burundi, qui servent dans les rangs des contingents de l'Union africaine et continuent de sacrifier leur vie pour la Somalie. Nous rendons hommage à ceux qui ont payé de leur vie leur engagement et saluons leur mémoire. Nous leur serons éternellement reconnaissants de leur sacrifice inestimable.

Je tiens à dire clairement que mon gouvernement est le partenaire engagé et fiable du Conseil dans la lutte contre nos deux ennemis communs, à savoir Al-Shabab et le non-droit – c'est-à-dire la piraterie. Nos soldats et les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) font actuellement des progrès concrets en reprenant possession de vastes zones qui étaient contrôlées par l'ennemi sur l'ensemble de notre territoire, y compris dans la capitale de notre pays, Mogadiscio, et aux alentours, comme indiqué sur la carte que j'ai remise. Comme nous obtenons le soutien du peuple somalien suite à ces succès en matière de sécurité et que nous continuerons de mettre en œuvre la feuille de route au cours des prochains mois, nous ne doutons pas que nous atteindrons nos objectifs s'agissant pour le Gouvernement fédéral de transition de rétablir son contrôle sur la plus grande partie du sud de la Somalie. Nous pensons que la réalisation de cet objectif nous permettra de nous acquitter plus facilement des tâches de transition définies dans notre Charte fédérale.

Nous sommes en première ligne dans la lutte contre deux maux, à savoir le fléau de la piraterie et la plaie du terrorisme. Nous devons les vaincre à la source, ce qui exige une coopération et une collaboration entre notre gouvernement et la communauté internationale. Pour lutter contre ces deux maux, nous, Somaliens, devons faire preuve de détermination et manifester une forte volonté politique, et la communauté internationale doit pleinement s'engager et fournir un appui ferme. Nous devons prendre conscience du fait que le non-droit est à la fois la cause profonde et le bouillon de culture du terrorisme et de la piraterie, auquel s'ajoutent la pauvreté et le chômage, et aussi le fait qu'il s'imprègne du fanatisme et de l'endoctrinement religieux.

Nous avons récemment vu le visage humain de la piraterie quand quatre Américains innocents ont été tués par des pirates sans pitié. Nos pensées vont à leurs proches. Le fléau de la piraterie ne pourra être vaincu en haute mer. Pour en venir à bout, l'état de droit doit être rétabli en Somalie et il faut aider les populations côtières à trouver d'autres moyens d'existence. En outre, non seulement ces maux sont associés, mais ils se renforcent l'un l'autre. Nous ne serions pas surpris si des agents d'Al-Qaida en Somalie se mettaient à détourner des navires-citernes en haute mer et les

utilisaient comme des armes meurtrières, comme ils l'ont fait en septembre 2011. Pourquoi se contenter d'un petit avion quand on peut s'emparer d'un navire-citerne?

Au cours des 100 derniers jours, mon nouveau gouvernement, composé de 18 ministres – des technocrates compétents qui résidaient dans le pays ou vivaient à l'étranger –, a changé le paysage politique et gagné le respect de nos citoyens et de nos partenaires de la communauté internationale. Nous sommes pleinement et fermement déterminés à garantir une bonne gouvernance pour renforcer nos capacités et mettre en œuvre notre feuille de route nationale, qui comprend les éléments ci-après.

S'agissant de l'obligation de rendre des comptes et de la transparence dans la gestion financière, nous avons, pour la première fois, mis en place des mesures qui amélioreront la levée des recettes publiques, provenant aussi bien du port maritime que de l'aéroport de Mogadiscio, les deux principaux services publics générateurs de revenu pour le Gouvernement, ainsi que la répartition des fonds publics. Depuis, la collecte des recettes publiques s'est considérablement améliorée, en harmonie avec le budget annuel de l'État pour 2011, approuvé par le Parlement, et avec la vérification des comptes de 2010, qui ont été présentés à nos partenaires internationaux.

S'agissant de l'équipe spéciale de lutte contre la corruption, après plus de 20 années sans État, la corruption est devenue endémique en Somalie, le pillage des fonds publics étant devenu une activité menée effrontément. Dans ce contexte, l'équipe spéciale de lutte contre la corruption est essentielle et joue un rôle de dissuasion en vue de mettre fin à l'abus de fonds, avoirs ou biens publics ou à leur détournement. Les membres de mon gouvernement et moi-même avons été les premiers signataires du code de conduite anticorruption, pour faire savoir que le Gouvernement adoptait une politique de tolérance zéro en ce qui concerne la corruption et les détestables pratiques du passé.

Concernant l'amélioration de la prestation de services, nous devons absolument doter les institutions publiques des capacités nécessaires et les renforcer afin de tendre la main à nos concitoyens. Des progrès ont été accomplis dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la sûreté et la sécurité publiques, l'amélioration des services de santé publique existants ou la fourniture de nouveaux, l'ouverture de nouvelles écoles, l'amélioration de l'éclairage public et des services de nettoyage et de ramassage des ordures.

Dans le secteur de la sécurité, grâce à un meilleur éclairage public et aux patrouilles policières effectuées de jour comme de nuit, les quartiers de Mogadiscio contrôlés par le Gouvernement sont bien plus sûrs, comme l'indique la vie nocturne de plus en plus animée. Un autre élément essentiel de notre stratégie en matière de sécurité a trait à la réforme actuelle des services. Ces efforts de réforme sont axés sur la fourniture des moyens logistiques, des outils et de l'équipement nécessaires, ainsi que sur le versement des salaires en temps voulu.

Je tiens à insister sur la nécessité de déployer d'urgence les 4 000 hommes supplémentaires de l'UA autorisés par le Conseil de sécurité à l'appui des efforts pour instaurer la paix et la stabilité.

La mise en place d'un programme crédible et efficace de désarmement, démobilisation et réintégration est une priorité tout aussi importante pour mon gouvernement. Après 20 ans de conflits incessants, une grande partie des jeunes de notre pays n'a jamais connu la coexistence pacifique. Leur redonner foi dans la société et le gouvernement et les réinsérer dans leur communauté est une tâche de longue haleine à laquelle nous devons nous atteler immédiatement. Nous avons conçu les moyens d'accueillir et d'aider le nombre croissant de jeunes ayant fait défection des rangs d'Al-Shabab. À cette fin, nous cherchons aussi les moyens de contrer efficacement l'action de radicalisation destructrice d'âmes menée par les groupes rebelles, non seulement en Somalie mais aussi au sein des communautés de la diaspora partout dans le monde. Il est absolument essentiel que nous nous acquittions de cette tâche si nous tenons à gagner les cœurs et les esprits des jeunes Somaliens et à leur garantir un avenir meilleur.

Quant au processus de développement constitutionnel, avec l'aide de nos partenaires internationaux nous avons lancé, dans notre quête de réforme du modèle de gouvernement fédéral de transition, un processus qui a abouti à un projet de constitution. Pour aller encore plus vite, nous avons maintenant en place une commission constitutionnelle indépendante, une commission constitutionnelle parlementaire et un ministère du gouvernement qui travaillent avec énergie à assurer la coordination et finaliser le projet de constitution ainsi qu'à obtenir le

nécessaire consensus auprès des Institutions fédérales de transition et de la population somalienne.

S'agissant de la réconciliation et du dialogue, nous convenons tous que la réconciliation et le règlement du conflit aux niveaux local, régional et national sont la pierre angulaire de la paix et de la sécurité dans notre pays. C'est dans cet esprit que mon gouvernement continue de s'occuper du conflit et d'en faciliter la solution par le dialogue et des moyens pacifiques.

J'en veux pour preuve les gains obtenus par les deux missions ministérielles dépêchées dans le centre du pays au cours des 100 derniers jours. La première a réussi à mettre fin à une guerre chaude entre deux clans à Galmudug et au Puntland, et la seconde entre des clans à Galmudug, Himan et Heeb. L'accord que nous avons conclu avec Ahlu Sunna Wal Jama'a tient toujours et il est en cours d'application sur le terrain; et il continuera à faire partie intégrante de l'action de ce gouvernement. Je voudrais souligner une fois encore qu'Ahlu Sunna Wal Jama'a et les forces du Gouvernement fédéral de transition mènent dans de nombreuses régions du pays des opérations conjointes de sécurité qui s'avèrent concluantes.

S'agissant de l'assistance humanitaire, l'élargissement des opérations de sécurité et une sécheresse endémique qui touche tout le pays ont considérablement accru le nombre des déplacés. À Mogadiscio seulement, non moins de 80 000 déplacés sont venus s'installer dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Nous demandons à la communauté internationale de fournir en urgence une assistance médicale et alimentaire pour aider ces déplacés. Pour notre part, en complément aux installations portuaires et aéroportuaires de Mogadiscio, nous avons ouvert de nouveaux couloirs le long de nos frontières, en particulier dans le centre et le sud du pays.

Comme il ressort clairement de cette synthèse de notre plan de route, mon gouvernement et moi-même sommes décidés et déterminés à remettre en état les institutions de l'État de manière à répondre aux besoins élémentaires des citoyens. Nous sommes en train de gagner les cœurs et les esprits de la population somalienne. Les résultats d'un sondage effectué récemment par Media House, organisation indépendante de médias locaux basée à Mogadiscio, ont été rendus publics ce mois-ci : ils montrent que 75 % des personnes interrogées à Mogadiscio expriment un vif mécontentement à l'égard d'Al-Shabab et de son idéologie extrémiste. Soixante-dix pour cent des personnes ayant participé au sondage reconnaissent que le Gouvernement fédéral de transition s'efforce au mieux d'établir le dialogue avec les régions et les groupes d'opposition. Enfin, 75 % classent l'AMISOM et les forces de l'Union africaine au rang d'amis du peuple somalien. Tout cela montre clairement combien on s'est éloigné de ce qu'était l'opinion publique il y a à peine quelques mois.

Concernant les questions relatives à la transition, la période de transition s'achève en août 2011. Bien que le Gouvernement fédéral de transition actuel ait connu des hauts et des bas au cours de son mandat de sept ans, quelques progrès ont été accomplis. Néanmoins, je me trouve aujourd'hui ici parmi vous pour étayer nos consultations en cours en qualité de partenaires ayant ensemble intérêt à atteindre un consensus sur les arrangements d'après transition.

D'abord et avant tout, comme l'a confirmé la réunion du Cabinet tenue à Mogadiscio le 7 mars, le pouvoir exécutif a approuvé et décidé ce qui suit : premièrement, mettre fin au mandat du Gouvernement fédéral de transition le 20 août 2011, conformément à la Charte; deuxièmement, tenir l'élection du Président du Parlement et des députés en juillet 2011; troisièmement, tenir de l'élection du Président en août 2011; quatrièmement, accorder au Gouvernement suffisamment de temps pour achever les tâches de transition restantes, notamment la ratification de la constitution et la mise en place de la commission électorale; cinquièmement, mettre en route dans l'immédiat une réforme parlementaire parallèlement à la réforme en cours du pouvoir exécutif et du secteur de la sécurité; sixièmement, faire nommer par la nouvelle direction un gouvernement intérimaire pour aider le pays à accéder au statut d'État permanent.

Pour terminer, je tiens à renouveler l'engagement pris envers notre peuple et la communauté internationale. Je déclare devant le Conseil que nous allons reprendre aux extrémistes le contrôle de notre territoire, et que nous finirons par recouvrir notre identité et notre dignité. Nous ne compromettrons pas les intérêts de notre pays ou l'avenir de nos enfants. Nous mettrons tout en œuvre pour recouvrer notre statut d'État capable de protéger ses frontières des ennemis, étrangers et locaux, de mettre fin à toutes les formes de piraterie internationale, de protéger ses citoyens et d'édifier une nation en paix avec elle-même et avec ses voisins.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Premier Ministre Mohamed de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Boubacar Diarra.

M. Diarra (*parle en anglais*) : Au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Jean Ping, je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à rendre compte au Conseil de la situation en Somalie et, surtout, de participer au présent débat sur une stratégie globale pour l'instauration de la paix et de la sécurité en Somalie. Je tiens aussi à transmettre les regrets et les excuses de M. Jean Ping de n'avoir pu se déplacer en personne pour participer au débat d'aujourd'hui. Le Président Ping m'a chargé de vous transmettre, Monsieur le Président, ses meilleurs vœux de succès pour votre présidence du Conseil.

Je voudrais commencer par renouveler les remerciements de l'Union africaine (UA) au Président du Conseil ainsi qu'au Secrétaire général et à tous les États membres du Conseil de sécurité pour leur intérêt et leur engagement concernant la situation en Somalie. Le nombre et la fréquence des débats tenus sur la Somalie le prouvent amplement. J'en veux pour autre preuve éloquente le partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité, et en particulier s'agissant de faire face à la situation en Somalie. Ce partenariat est en train de donner des résultats positifs tangibles et nous l'apprécions à sa juste valeur.

Malgré l'appui du Conseil et les quelques résultats positifs enregistrés, la situation en Somalie reste encore difficile. J'aborderai en premier lieu la situation politique. Alors que les arrangements de transition actuels tirent à leur fin, prévue le 20 août 2011, et que les tâches essentielles de transition, comme l'adoption d'un projet de constitution, restent toujours à achever, la situation politique en Somalie traverse une étape critique.

Afin de répondre au besoin de mettre en place un régime post-transition, l'Assemblée de l'Union africaine a approuvé, à sa seizième session ordinaire, la décision prise par la session spéciale de l'Assemblée de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la Somalie de proroger le mandat du Parlement fédéral de transition, de manière à laisser le peuple somalien prendre les autres décisions d'ordre politique. Dans le droit fil de cette décision, le Parlement a adopté, le 3 février, une résolution prolongeant son mandat d'une nouvelle période de trois ans.

De concert avec l'IGAD et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, nous faisons tout notre possible pour appliquer la décision prise par le Sommet de l'Union africaine : premièrement, en conduisant les élections du Président du Parlement et du Président; deuxièmement, en adoptant des réformes parlementaires qui permettront de renforcer la légitimité, le caractère inclusif et la représentativité du Parlement; et, troisièmement, en mettant en place un nouveau régime politique. Nous restons déterminés, de concert avec l'IGAD et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, à mener aussi rapidement que possible à sa conclusion le processus d'adoption d'une nouvelle constitution somalienne.

Sur le front militaire, ces deux dernières semaines, les forces du Gouvernement fédéral de transition, appuyées par les troupes de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) dont les effectifs s'élèvent maintenant à plus de 8 000 soldats, ont changé la situation sur le terrain à Mogadiscio. Les forces du Gouvernement fédéral de transition, appuyées par les troupes de l'AMISOM, ont pris contrôle des positions clefs dans la zone nord-ouest de Mogadiscio, notamment du bâtiment de l'ancien Ministère de la défense qui a servi de principale base logistique et opérationnelle à Al-Shabab. Ces avancées sont les plus récentes de celles qui ont été réalisées régulièrement par nos forces depuis l'été dernier.

Je tiens à exprimer une fois encore nos condoléances aux familles de nos vaillants soldats qui ont fait l'ultime sacrifice au cours de ces opérations récentes et à renouveler, dans le même élan, nos remerciements aux Gouvernements burundais et ougandais pour la détermination dont ils ont fait preuve et pour avoir déployé davantage de troupes en Somalie sous l'égide de l'AMISOM.

Suite à ces progrès, je suis heureux d'informer le Conseil de sécurité que le Gouvernement fédéral de transition contrôle actuellement effectivement environ 60 % de Mogadiscio. Le Gouvernement exerce maintenant un entier contrôle sur sept districts de Mogadiscio. Fait important, environ 80 % de la population de la ville, qui compte en gros 2 millions d'habitants, vivent dans les zones qui sont passées sous contrôle du Gouvernement fédéral de transition et de ses forces somaliennes.

La situation humanitaire demeure sombre. Elle s'est encore dégradée à cause de la famine due à la sécheresse. En outre, Al-Shabab continue d'agir en violation flagrante de toutes les normes adoptées par toutes les sociétés civilisées. Ses forces ne prennent pas seulement pour cible le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM avec des mortiers, des engins explosifs improvisés et des attentats-suicides, mais se servent également de civils innocents comme de boucliers humains, violant ainsi de manière ignoble le droit international humanitaire. Ils entravent actuellement l'acheminement de l'aide humanitaire destinée à la population dans le besoin et continuent d'assiéger la population, devenue l'otage de leur idéologie.

En dépit des avancées enregistrées en Somalie, je dois souligner que le groupe d'opposition armée, Al-Shabab, s'emploie toujours à tenter d'expulser le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM de la Somalie afin de continuer de semer la terreur parmi le peuple somalien et même bien au-delà, comme il l'a fait l'année dernière à Kampala, en Ouganda. La situation en Somalie menace de toute évidence la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale doit donc envoyer un message fort.

Permettez-moi donc, à ce stade, de livrer certaines de mes réflexions au Conseil alors qu'il débat d'une stratégie globale pour l'instauration de la paix et de la sécurité en Somalie. Ces recommandations se fondent sur la stratégie de l'Union africaine qui comprend des volets politique et sécuritaire.

Le volet politique de la stratégie de l'Union africaine repose sur la nécessité d'appuyer les Institutions fédérales de transition. À ce point crucial de la transition, l'Union africaine estime que les Institutions fédérales de transition ont besoin de l'appui continu de l'AMISOM pour les aider dans leurs efforts visant à répondre aux aspirations de la population. Cet appui aidera également à mettre fin aux dispositions transitoires actuelles et permettra la mise en place d'un nouveau régime en août.

Le volet sécuritaire de la stratégie de l'Union africaine est un moyen d'atteindre l'objectif politique que je viens d'énoncer. Il comprend des dispositions visant au renforcement des effectifs militaires de l'AMISOM et à la révision du concept des opérations, dispositions qui ont influé sur la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à la fin de sa réunion du 15 octobre 2010. Il nécessite de déployer 20 000 hommes dans toute la Somalie et 12 000 hommes à Mogadiscio seulement.

Cette stratégie permettra à l'Union africaine de réaliser trois grands objectifs politiques et militaires. Le premier consiste à améliorer le climat sécuritaire à Mogadiscio et aux alentours. Le deuxième vise à créer un climat propice au renforcement d'une collaboration politique entre le Gouvernement fédéral de transition et les groupes somaliens qui ne prennent pas part au processus de paix, y compris les groupes d'opposition armés et les administrations régionales et locales dans le pays, et à élaborer la version définitive de la nouvelle constitution. Le troisième consiste à créer un climat propice à l'acheminement de l'aide humanitaire et à la fourniture de services publics à la population de Mogadiscio dans le besoin.

Les objectifs politiques et en matière de sécurité que j'ai mentionnés sont réalisables avec l'appui de la communauté internationale, notamment l'appui continu du Conseil à l'AMISOM. Nous nous félicitons certainement de l'appui du Conseil tel que décrit en détail dans sa résolution 1964 (2010) du 22 décembre 2010. Toutefois, l'Union africaine sollicite d'urgence d'autres formes d'appui de la part du Conseil. S'agissant explicitement de l'approche globale, l'Union africaine tient à réitérer les demandes suivantes, faites en décembre dernier par le Commissaire à la paix et à la sécurité de la Commission de l'Union africaine, l'Ambassadeur Lamamra.

Premièrement, l'Union africaine demande au Conseil de continuer d'appuyer les Institutions fédérales de transition somaliennes et leurs forces de sécurité, en formant notamment des spécialistes, en fournissant du matériel et en répondant aux besoins en matière de protection sociale.

Deuxièmement, l'Union africaine demande au Conseil de renforcer le dispositif d'appui nécessaire à l'AMISOM financé par les quotes-parts de l'ONU sur la base des effectifs nouvellement autorisés et de prévoir les remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents, notamment l'équipement important et moins important, et de verser l'indemnité journalière aux soldats aux taux applicables par l'ONU afin de garantir que la Mission bénéficie d'un appui adéquat, prévisible et durable.

Troisièmement, l'Union africaine demande au Conseil d'autoriser des opérations navales au large des côtes somaliennes pour fournir un appui plus direct et plus tangible à l'AMISOM. Cet appui pourrait prendre

la forme d'une dissuasion maritime et d'opérations de contrôle aérien visant à empêcher l'entrée d'éléments étrangers en Somalie, les vols et les cargaisons acheminant des armes et des munitions aux groupes armés à l'intérieur de la Somalie, qui mènent des attaques contre le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM et la population somalienne.

Quatrièmement, le Conseil est prié de veiller à l'application effective des sanctions contre tous ceux qui entravent le processus de paix et de réconciliation en Somalie, notamment en apportant un appui financier, matériel et logistique aux groupes qui mènent des attaques contre le Gouvernement fédéral de transition, le peuple somalien et l'AMISOM.

Cinquièmement, l'Union africaine demande au Conseil d'aborder d'une manière globale la question de la piraterie au large des côtes somaliennes, dans l'intention d'examiner efficacement ses causes sous-jacentes et d'autres menaces tout aussi graves qui se répercutent sur les moyens de subsistance et le bien-être du peuple somalien, surtout la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques au large des côtes somaliennes.

Enfin, l'Union africaine demande au Conseil d'accroître l'aide humanitaire fournie à la Somalie et notamment, d'alléger les souffrances actuelles de ce peuple dues à la famine.

Je voudrais en guise de conclusion réitérer, au nom de l'Union africaine, nos remerciements au Conseil de sécurité pour ses efforts courageux, inlassables et toujours recommencés en faveur du règlement de la situation en Somalie. L'Union africaine reconnaît et apprécie à sa juste valeur le soutien de la communauté internationale à la Somalie. Il reste quelques mois à peine avant la fin de la transition. Pendant ces quelques mois, la nécessité d'un soutien sera plus grande encore. Ce que nous ferons, face à la situation en Somalie, le moment où nous le ferons et la manière de le faire seront à cet égard déterminants.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Diarra de sa déclaration.

Je rappelle ici à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes, afin de permettre au Conseil de s'acquitter de ses travaux avec diligence. Les délégations dont la déclaration serait plus longue sont priées de la faire distribuer et de bien vouloir en présenter une version abrégée devant le Conseil.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Bellingham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je sais gré à la présidence de me donner cette occasion de participer au débat sur la Somalie en ces moments si importants. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, M. Diarra, et le Premier Ministre somalien, M. Mohamed Abdullahi-Farmaajo, de leur remarquable contribution à ce débat.

Le Gouvernement du Royaume-Uni considère la Somalie comme une priorité essentielle, et c'est la raison de ma présence ici aujourd'hui. Je vous transmets d'ailleurs ses vifs remerciements, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat. En écoutant, jusqu'à présent, ce qui a été dit, j'ai été frappé par notre désir commun de mettre un terme à 20 années d'instabilité, qui ont abouti au conflit et à la catastrophe humanitaire que l'on sait pour la population somalienne, et ont engendré également une menace pour l'ensemble des peuples de la région et au-delà : le terrorisme et la piraterie. Je suis heureux que le Secrétaire général ait évoqué la question de la piraterie et la nécessité de prendre des mesures urgentes sur ce point; le rapport de Jack Lang sur la question (S/2011/30) me paraît à cet égard tout à fait bienvenu.

Ces dernières semaines, nous avons pu voir combien difficile, en effet, était la situation en Somalie. Je voudrais féliciter ici la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour tout ce qu'elle fait en notre nom et surtout au nom du peuple somalien, et je me joins aux hommages qui ont été rendus aux courageux soldats de l'AMISOM pour le professionnalisme et le dévouement dont ils ont fait preuve dans leurs interventions victorieuses contre la tyrannie corrompue et violente d'Al-Shabab. Je voudrais tout particulièrement adresser mes félicitations aux Gouvernements ougandais et burundais pour l'engagement dont ils ont fait montre, et transmettre mes sincères condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans les combats récents. La bravoure avec laquelle les contingents de l'AMISOM ont ainsi regagné du terrain nous rappelle combien l'AMISOM a besoin de notre soutien et d'un accompagnement de notre part.

Comme le Secrétaire général l'a souligné, les victoires remportées sont fragiles. Il ne s'agit pas

seulement de faire échec aux attaques d'insurgés, mais également de protéger le mieux possible les civils, conformément au droit international humanitaire. Le quartier général de la Force a récemment pris des mesures pour accroître les capacités de protection des civils au sein de l'AMISOM. Nous nous en réjouissons mais il faut faire plus encore pour veiller à ce que l'AMISOM dispose des ressources suffisantes pour continuer de gagner du terrain. Je salue également au passage les gains territoriaux obtenus dans le sud du pays.

J'ai le plaisir d'annoncer que le Royaume-Uni versera sous peu une contribution de 3 millions de dollars, non assortie de réserves, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'appui à l'AMISOM. J'appelle les autres pays donateurs à faire, de même, des contributions non assorties de conditions.

Il est clair qu'il n'existe pas de solution simple à l'instabilité en Somalie. Les actions militaires seules ne sauraient ramener durablement la paix. Nous avons besoin d'un processus politique légitime et ouvert à tous, qui permette à tous les Somaliens qui s'opposent à la violence de jouer un rôle positif dans l'avenir de leur pays. Nous engageons l'ONU et l'Union africaine à continuer de collaborer afin de mettre sur pied une stratégie politique et militaire coordonnée débouchant, pour la population somalienne, sur de véritables résultats.

Dans moins de six mois maintenant, en août 2011, la période de transition prendra fin. Nous ne pouvons laisser s'installer alors un vide politique, pas plus que nous ne pouvons nous contenter de continuer d'expédier les affaires courantes. Les tentatives faites récemment d'étendre de façon unilatérale la période de transition sans véritables réformes ni consultation préalables se sont soldées par une absence de consensus. Concrètement, elles n'ont fait que porter atteinte à la légitimité et à la crédibilité des Institutions fédérales de transition. Il me paraît troublant, à cet égard, d'entendre parler d'un énième remaniement du Gouvernement fédéral de transition, qui me semble indiquer que les luttes politiques intestines constituent à ses yeux une priorité plus importante que la réconciliation et les services à apporter au peuple somalien.

Le Royaume-Uni estime que l'on ne doit pas prolonger les institutions de transition sans réformes permettant d'en renforcer la représentativité, la légitimité et la responsabilité devant le peuple somalien. Il faut pour cela mener de larges consultations dans toute la Somalie et avec la communauté internationale pour décider de ce qui devrait prendre le relais des dispositifs actuels. J'ai trouvé à cet égard encourageant d'entendre S. E. le Premier Ministre nous présenter différentes améliorations des services, mais il faut encore poursuivre dans cette direction. J'engage par conséquent chacun d'entre nous à travailler plus efficacement, sous la direction du Représentant spécial, M. Mahiga, avec les Institutions fédérales de transition comme avec les administrations régionales et locales en vue de mettre sur pied un nouveau dispositif politique plus ouvert.

Le Royaume-Uni appuie pleinement Augustine Mahiga dans ses efforts pour faire avancer la situation par la négociation. Je suis ravi qu'il prenne part à ce débat et qu'il nous entende.

La situation humanitaire désastreuse que connaît la Somalie, encore aggravée par la sécheresse, illustre la nécessité d'une action concertée pour assurer au peuple somalien un avenir plus stable. Je tiens à saluer le travail accompli par le Coordonnateur de l'assistance humanitaire en Somalie et plaide ici pour un soutien accru à l'action humanitaire et bilatérale et des Nations Unies en Somalie.

2011 marque la vingtième année écoulée depuis l'effondrement de l'État somalien. Pour beaucoup de Somaliens, la situation demeure désespérée et nombreux sont ceux qui ont dû quitter leur foyer et leur famille. Toute une génération d'enfants somaliens a grandi sans connaître la paix, sans aller à l'école et sans pouvoir compter sur les choses les plus simples que nous considérons le plus souvent comme allant de soi.

Il y a toutefois des signes encourageants. Au niveau local, les Somaliens travaillent de façon solidaire à stabiliser la situation pas à pas et rejettent de concert les actes d'extrémisme, de terrorisme et de piraterie. Nous avons l'occasion d'aider les Somaliens à faire fond sur ces initiatives. Je suis convaincu que la Somalie est, concrètement, à la croisée des chemins. Si les progrès militaires et politiques enregistrés récemment sont maintenus et si les initiatives de lutte contre la piraterie aboutissent, et je pense qu'elles le peuvent, alors tous les espoirs sont permis. Au cas contraire, les perspectives sont réellement sombres et décourageantes. Nous devons tout faire pour que ce ne soit pas le cas et, pour cela, il faudra travailler

ensemble. Je suis convaincu que nous avons tous une responsabilité dans cette action et le Royaume-Uni entend quant à lui assumer la sienne.

M. Messone (Gabon) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait tout d'abord vous féliciter de cette initiative de tenir un débat sur la mise en œuvre d'une stratégie globale pour la paix et la sécurité en Somalie. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général et M. Boubacar Diarra de leurs exposés. Je salue en outre la présence du Premier Ministre somalien, M. Mohamed Abdullahi Mohamed, et celle de M. Henry Bellingham.

Le 20 août 2011 marquera la fin de la période de transition en Somalie. En dépit des efforts déployés par la communauté internationale pour ramener la paix dans ce pays, de multiples défis restent à relever. Au regard de l'évaluation de la situation que nous partageons ici, ma délégation est d'avis qu'une stratégie globale en Somalie qui intègre les aspects politique, sécuritaire, socioéconomique et humanitaire constitue la solution la plus efficace de règlement durable de la crise dans ce pays.

Sur la situation politique en Somalie, nous partageons la préoccupation exprimée. Le Gouvernement fédéral de transition devrait davantage élargir sa base politique et nous prenons note des efforts soulignés par le Premier Ministre. Le processus de réconciliation devrait s'enraciner davantage et la nouvelle constitution reste une priorité. La lenteur des progrès sur ces points alimente l'incertitude sur la situation qui prévaut, ce qui exige de la part des autorités plus de volonté et d'engagement politiques.

Le Gabon partage le souhait que l'action du Gouvernement soit plus effective sur le terrain. Sa mission principale devrait être la finalisation du processus constitutionnel dont dépend l'aboutissement du processus politique. Il est également impérieux que soient parachevées les autres tâches de la transition, notamment la fourniture des services de base aux populations qui continuent de payer le lourd tribut de la crise. Il me paraît également prioritaire que le Gouvernement fédéral de transition renforce la cohésion au sein des institutions relevant de son autorité. Nous pensons que la décision unilatérale prise récemment par le Parlement de prolonger son mandat de trois ans semble s'en départir.

C'est dans cette perspective que ma délégation invite toutes les parties à conclure, promptement, les arrangements post-transitionnels conformément à l'Accord de Djibouti, auquel le Gabon reste attaché. À cet effet, mon pays est favorable à une solution de compromis qui garantirait à la fois la légitimité des dispositifs politiques en place et le contrôle des forces somaliennes en formation.

Faire avancer le processus de paix en Somalie nécessite de renforcer à la fois la stratégie politique et la stratégie militaire afin d'abord d'améliorer la situation sécuritaire sur le terrain. Sur la question sécuritaire, ma délégation tient à rendre hommage aux troupes de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour leurs efforts constants en vue d'assurer la sécurité, comme l'atteste d'ailleurs l'amélioration de la situation à Mogadiscio. À ce sujet, ma délégation tient à exprimer sa solidarité à l'Ouganda et au Burundi pour le sacrifice qu'ils ne cessent de consentir en vue de ramener la paix et la stabilité en Somalie.

L'AMISOM se heurte encore à de nombreux obstacles sur le terrain. Les mouvements rebelles, dont Al-Shabab, restent une réelle menace. C'est pourquoi il est urgent que la communauté internationale mette un terme au financement illicite de ces groupes, ainsi qu'au ravitaillement en hommes et en armes dont ils bénéficient aux frontières. Il faut donc renforcer les mécanismes de sanction actuels du Conseil en mettant l'accent sur des mesures ciblées.

De même, il devient plus que nécessaire d'augmenter les capacités opérationnelles de l'AMISOM. Dans cette perspective, le Conseil de sécurité doit tout mettre en œuvre pour donner suite aux recommandations contenues dans sa résolution 1964 (2010), notamment celle relative à l'envoi de 4 000 hommes supplémentaires, et s'assurer de l'effectivité à la fois de leur déploiement et de leur financement. Une telle mesure est essentielle au regard de la situation sur le terrain. En outre, il convient de rappeler par ailleurs que l'absence de financement prévisible de l'AMISOM et le non-remboursement des sommes dues au titre du matériel dont elle dispose la rendent moins apte à s'acquitter de son mandat.

C'est dans cette optique que ma délégation souligne la nécessité de prendre en compte les recommandations de l'Union africaine énoncées ici même en octobre 2010 (voir PV.6407), qui visent à rendre l'AMISOM plus efficace sur le terrain. Il serait également opportun que les pays donateurs augmentent leurs contributions au Fonds d'affectation spécial des

Nations Unies mis en place pour appuyer les opérations de l'AMISOM.

La situation humanitaire, quant à elle, se dégrade en Somalie. Sans une action vigoureuse de la communauté internationale, la sécheresse et les combats pourraient accroître les pertes en vies humaines. Ma délégation lance donc un appel en vue d'une mobilisation plus grande des partenaires de la Somalie afin que l'aide nécessaire soit acheminée vers les populations qui en ont besoin. Dans ce processus, il importe que le Conseil puisse veiller au respect du droit international humanitaire, notamment : l'obligation de protéger les civils; le non-recours aux mineurs dans les combats; la libre circulation de l'aide humanitaire.

On ne saurait parler de la situation en Somalie sans évoquer la grave menace que représente la piraterie. Ma délégation partage l'évaluation et les conclusions du rapport Jack Lang (S/2011/30, annexe) sur cette question. Je voudrais rappeler que ma délégation a toujours souligné la nécessité d'aborder la piraterie corrélativement avec la menace sécuritaire sur la partie continentale du pays. C'est pour cette raison que nous soutenons l'initiative d'une stratégie globale.

Dans la même logique, le Gabon salue l'adoption par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et l'AMISOM d'une stratégie régionale conjointe pour la Somalie. L'interdépendance des défis à relever sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire justifie l'approche globale que nous défendons tous.

Enfin, ma délégation s'associe à la déclaration que le Conseil adoptera au terme de ce débat.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence chinoise d'avoir convoqué la présente séance. L'Allemagne remercie en outre le Secrétaire général de sa déclaration très claire et riche en informations. Je me félicite tout particulièrement de la présence du Premier Ministre somalien, M. Abdullahi Mohamed, et du Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, l'Ambassadeur Diarra, ainsi que de la participation par visioconférence depuis Mogadiscio du Représentant spécial du Secrétaire général, notre ami M. Augustine Mahiga. Je tiens également à souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Bellingham, Ministre britannique pour l'Afrique.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par la délégation de l'Union européenne.

Il incombe de manière singulière au Conseil de sécurité de s'attaquer aux défis de grande portée qui se posent en Somalie. L'Allemagne plaide vigoureusement en faveur de la poursuite des efforts soutenus du Conseil concernant la Somalie, et ce, en coopération étroite avec les acteurs régionaux, en particulier nos partenaires de l'Union africaine.

Le conflit en Somalie perdure depuis beaucoup trop longtemps. Cette situation a attiré les activités des terroristes internationaux et a constitué le terreau de la piraterie. Elle menace la paix et la sécurité internationales, mais surtout son coût humain est inacceptable. Ce coût humain vient nous rappeler nos responsabilités humanitaires, en particulier vis-à-vis des groupes vulnérables tels les réfugiés, les femmes et les enfants. Ces groupes continuent d'être les premières victimes de la violence. Nous sommes préoccupés de voir que l'espace humanitaire est extrêmement réduit. Nous appelons toutes les parties dans le pays à garantir l'accès sans entrave de l'aide humanitaire ainsi que la sécurité de tout le personnel humanitaire. Nous demandons également la mise en œuvre immédiate de toutes les conclusions du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés concernant la Somalie.

À cinq mois de la fin de la période de transition, il est urgent de promouvoir une stratégie politique claire pour mener à bien les tâches de transition restantes. Tous, Conseil de sécurité, parties prenantes somaliennes, pays voisins et tous les autres acteurs concernés, nous devons continuer à unir nos efforts pour obtenir des résultats tangibles.

L'Allemagne réaffirme son plein appui au processus de Djibouti. Le Gouvernement somalien doit maintenant mettre l'accent sur l'achèvement de la constitution, sur l'ouverture aux groupes d'opposition armés, grâce au dialogue, lorsqu'il est possible et souhaitable de le faire, et sur la sécurité et la fourniture des services essentiels à la population somalienne. Les Institutions fédérales de transition doivent mettre fin aux querelles politiques internes. Elles sont responsables envers la population. Elles doivent s'abstenir de toute action unilatérale, à l'image de la prorogation récente par le Parlement de transition de son propre mandat.

La communauté internationale doit poursuivre son appui à la population et aux institutions somaliennes, en particulier les institutions chargées de la sécurité, pour œuvrer à la stabilité en Somalie. Chaque fois que cela est possible, nous devons envisager les moyens d'aider les régions de la Somalie qui connaissent une stabilité et une sécurité relatives, notamment le Somaliland et le Puntland. Nous devons également encourager une meilleure coopération entre ces régions et le Gouvernement fédéral de transition à Mogadiscio. Nous estimons également qu'il est nécessaire d'assurer la participation des autorités et collectivités locales et de la société civile dans son ensemble. Nous sommes convaincus que leurs traditions et leurs expériences peuvent contribuer considérablement au processus politique sur le terrain. À plus long terme, une coopération élargie entre tous les acteurs permettrait d'étendre les perspectives de développement économique et social au-delà de ces régions, dans l'intérêt de toute la Somalie.

Les actes de piraterie fomentés depuis la Somalie doivent être combattus de manière globale. L'ONU et tous les autres acteurs internationaux doivent poursuivre leur action commune à cet égard. L'Allemagne continuera à prendre activement part à ces efforts.

Je voudrais maintenant évoquer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous renouvelons notre plein appui à l'AMISOM et aux pays qui y fournissent des contingents. Nous espérons que son déploiement intégral interviendra dans un avenir proche, conformément à la résolution 1964 (2010) du Conseil de sécurité. L'Allemagne et l'Union européenne assurent un vaste appui à l'AMISOM et aux pays qui y fournissent des contingents. L'Allemagne a récemment fait parvenir de l'équipement aux contingents burundais de l'AMISOM pour un montant équivalent à plus de 5 millions de dollars. Nous invitons les autres donateurs à se joindre à cet effort collectif à l'appui de l'AMISOM.

L'Allemagne est impressionnée par le travail professionnel et couronné de succès réalisé par l'AMISOM et les pays qui lui fournissent des contingents, dans l'exécution de cette tâche difficile. Nous les remercions de leur dévouement et sommes encouragés par les progrès accomplis récemment sur le terrain, à Mogadiscio et ailleurs. Nous déplorons vivement les récentes victimes enregistrées parmi les soldats de l'AMISOM.

Mon dernier point concerne la présence future des Nations Unies en Somalie. L'Allemagne encourage l'ONU à s'employer à renforcer sa présence en Somalie et en particulier à Mogadiscio, tel qu'indiqué par le Secrétaire général dans son dernier rapport. Nous nous félicitons des efforts consentis récemment à cet égard par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et l'équipe de pays des Nations Unies. Une présence renforcée des Nations Unies peut contribuer à établir des contacts plus directs avec les différentes communautés, et, ce faisant, à une solution politique en Somalie.

M. Araud (France) : Je remercie la Chine pour l'organisation de ce débat sur la Somalie, qui lance la réflexion sur les moyens de stabiliser le pays et de parvenir à la paix, alors que l'échéance du mandat des institutions de transition approche. Je remercie également M. Mahiga et M. Diarra, ainsi que le Premier Ministre de Somalie, de leur contribution. Je reprends à mon compte la déclaration que prononcera l'Union européenne.

Le Gouvernement de transition, les factions et milices alliées et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ont lancé une offensive contre les rebelles d'Al-Shabab. Nous saluons les efforts et les sacrifices consentis par les contingents engagés et les succès obtenus sur le terrain, à Mogadiscio et dans le sud de la Somalie. Les forces ougandaises et burundaises remplissent courageusement leur mission au sein de l'AMISOM et ont payé un lourd tribut ces dernières semaines. La France, pour sa part, a transporté et pris en charge les soins de certains soldats blessés de l'AMISOM.

Cette offensive contribuera à affaiblir les extrémistes et à assurer la sécurité d'une grande partie du territoire somalien et de la capitale. Toutefois, elle ne peut pas constituer une solution en soi et doit servir une stratégie politique. De ce point de vue, force est de reconnaître que les progrès obtenus restent insuffisants.

Les Institutions fédérales de transition ont alimenté des rivalités institutionnelles stériles. Elles ne sont pas parvenues à élargir leur représentativité et n'ont pas réussi à fournir à la population les services minimaux dont elle a besoin. Il faut cependant saluer les premières initiatives du nouveau Gouvernement. Un budget a été présenté au Parlement, la sécurité des civils est annoncée comme objectif prioritaire, la lutte contre la corruption a été renforcée et les fonctionnaires sont désormais payés. Ce sont là des

progrès notables, que nous devons reconnaître et qui doivent être confirmés.

C'est d'une nouvelle stratégie politique pour la Somalie dont nous avons besoin. Quelles doivent en être les priorités? Premièrement, la rénovation du cadre institutionnel. La poursuite de la transition en l'état n'est pas envisageable. Pour éviter l'absence de cadre institutionnel en août, les autorités somaliennes doivent s'engager dans l'achèvement et l'adoption d'une Constitution. Par ailleurs, les institutions de transition, en particulier le Parlement, doivent se réformer pour représenter tous les acteurs de la société somalienne, conformément à l'esprit des Accords de Djibouti, sur la base d'un dialogue le plus inclusif possible avec toutes les parties, y compris les administrations provinciales, les représentants de la société civile, mais aussi les milices prêtes à renoncer à la violence.

À cet égard, nous regrettons la décision unilatérale du Parlement de transition de prolonger son propre mandat. Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahiga, pour le travail de consultations engagé et l'encourageons à revitaliser les mécanismes de concertation prévus par les Accords de Djibouti. Enfin, le dialogue avec les régions, le Puntland en particulier, et les groupes alliés, notamment Ahlu Sunna Wal Jama'a, doit être repris.

La deuxième priorité doit être la sécurité et la fourniture de services de base à la population somalienne. Les autorités somaliennes doivent avoir pour priorité d'œuvrer pour la population. Le soutien aux institutions de transition doit se traduire par des résultats visibles par les Somaliens.

Comment réaliser ces objectifs? D'abord, le rôle des Nations Unies sera déterminant. Il passe par une présence renforcée, permanente et cohérente des Nations Unies à Mogadiscio. Nous appelons les organismes et programmes des Nations Unies à déployer d'urgence leurs moyens au service des populations et des territoires accessibles. L'activité des Nations Unies doit se traduire par des réalisations concrètes au profit des Somaliens, et, dans ce domaine, il reste beaucoup à faire.

Ensuite, nous connaissons les faibles ressources du Gouvernement somalien. L'appui financier de la communauté internationale, demandé par le Premier Ministre, correspond à un besoin pratique et à une logique politique. Cet appel doit être entendu. Enfin, pour sceller le partenariat entre les institutions somaliennes, d'une part, et la communauté internationale, d'autre part, une nouvelle feuille de route conjointe, recensant les objectifs respectifs des institutions somaliennes, mais aussi des Nations Unies, pourrait être fixée et assortie d'un calendrier. Un tel outil permettrait d'établir un cadre stratégique cohérent et concerté pour la période post-transitoire. Une évaluation régulière serait indispensable. Le soutien de la communauté internationale aux institutions somaliennes devrait se faire à l'aune des résultats concrets obtenus.

Je conclurai en abordant la question de la piraterie. Le rapport rendu par M. Lang (S/2011/30, annexe) est venu rappeler l'urgence de trouver à présent des solutions pour le traitement judiciaire et pénitentiaire des pirates. Compte tenu des enjeux pour la communauté internationale et pour la région, nous saluons l'intention de la Fédération de Russie de proposer prochainement une résolution au Conseil de sécurité pour la mise en œuvre des propositions du rapport, qui envisage d'installer la Somalie au centre d'un dispositif de lutte contre l'impunité.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui du Conseil de sécurité du Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de Somalie, et nous avons suivi avec attention son évaluation de la situation. La situation militaire et politique complexe et la situation humanitaire en Somalie accentuent la nécessité d'élaborer d'urgence une stratégie internationale en vue d'un règlement. Il appartient aux Institutions fédérales de transition somaliennes de jouer un rôle de chef de file dans ce processus.

La priorité est désormais d'assurer la sécurité en Somalie. Une avancée militaire et politique importante s'impose. En particulier, il faut renforcer davantage les structures de défense et de sécurité du pays et en améliorer l'efficacité. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) demeure un facteur essentiel de stabilisation en Somalie. Nous tenons à exprimer notre gratitude aux Gouvernements burundais et ougandais, dont les unités constituent le pilier de la Mission.

Les donateurs et l'ONU doivent apporter un appui opportun et prévisible à l'Union africaine. Nous préconisons l'augmentation rapide des effectifs de la Mission jusqu'au niveau prévu par la résolution 1964 (2010).

Le renforcement du contingent militaire de l'AMISOM et du secteur de la sécurité du Gouvernement fédéral de transition vise avant tout à protéger les civils et à démanteler la capacité militaire d'Al-Shabab, qui est le principal facteur de destruction en Somalie. Par conséquent, nous devons fermer les canaux extérieurs qui appuient cette faction armée somalienne. Le Conseil de sécurité doit continuer à s'employer principalement à mettre en place des régimes de sanctions efficaces, notamment des sanctions ciblées et imposées sur la base d'informations objectives et vérifiées.

Le règlement pacifique de la situation en Somalie dépendra en grande partie du peuple somalien lui-même. Le Gouvernement fédéral de transition et le Parlement doivent renforcer leurs bases sociales, notamment en veillant à ce que la population bénéficie de services sociaux et économiques, et aussi en rétablissant les contacts avec une opposition constructive et en favorisant une large participation populaire aux discussions sur la future constitution du pays et sur les facteurs propices au développement du pays après la période de transition.

Nous appuyons le processus qui consiste en une extension progressive de la présence de l'ONU en Somalie et les mesures visant à améliorer la coordination de ses activités. Nous saluons les efforts réalisés par le Représentant spécial M. Mahiga et, dans ce contexte, il importe de prendre en considération les conditions de sécurité dans lesquelles travaillent les membres du personnel des Nations Unies.

La situation humanitaire difficile qui règne actuellement en Somalie et le maigre financement des programmes d'aide sont également des sources de préoccupation. Nous nous félicitons des efforts que déploient les organisations humanitaires qui travaillent dans des conditions politiques et militaires très difficiles.

Le problème de la piraterie continue d'empirer. Des personnes meurent aux mains des pirates, et les mesures actuelles de lutte contre la piraterie sont en décalage avec les faits. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures urgentes et décisives pour stopper l'aggravation de la situation. La délégation russe a l'intention de présenter prochainement un nouveau projet de résolution sur la piraterie, visant à trouver une solution globale à ce problème, notamment sur la question extrêmement importante de la lutte contre l'impunité. Nous espérons que les membres du Conseil appuieront notre initiative.

La Russie continuera d'œuvrer avec les dirigeants somaliens, ainsi qu'avec les partenaires régionaux et internationaux, en faveur d'une paix stable en Somalie sur la base de l'Accord de Djibouti et dans l'intérêt du renforcement de la stabilité et de la sécurité dans la région.

M. Dunn (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public fort important et d'avoir cherché à apporter une perspective globale à la situation en Somalie. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé riche d'informations. Je tiens en outre à remercier de ses remarques le Premier Ministre Mohamed, du Gouvernement fédéral de transition, ainsi que les Représentants spéciaux Mahiga et Diarra de leur participation au présent débat.

Au nom des États-Unis, je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances aux familles des personnes qui ont été tuées et blessées au cours des récents combats survenus en Somalie contre Al-Shabab et ses alliés. Au cours de l'offensive en cours, les soldats de la paix de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces de sécurité somaliennes ont fait montre de professionnalisme, de dévouement et de courage. Ils méritent notre gratitude. Je me félicite de la détermination et de l'engagement des Gouvernements burundais et ougandais, fournisseurs de contingents. La communauté internationale doit faire davantage pour répondre aux besoins en contingents, matériel et ressources de l'AMISOM.

La situation en Somalie, comme nous l'avons entendu ce matin, demeure alarmante. La population somalienne est confrontée à une situation humanitaire catastrophique. Nous sommes profondément préoccupés au sujet des quelque 2,4 millions de Somaliens qui ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence, dont la plupart vivent dans des zones contrôlées par Al-Shabab – des zones où l'espace humanitaire est en train de se réduire. Il y a plus d'un an, le Programme alimentaire mondial (PAM) a été forcé de suspendre ses programmes sur le territoire aux mains d'Al-Shabab en raison de menaces et exigences proférées à l'encontre de son personnel. Al-Shabab a expulsé plusieurs organisations non gouvernementales et institutions des Nations Unies.

L'incapacité à fournir une aide humanitaire dans des conditions qui se détériorent signifie que beaucoup plus de Somaliens recherchent un abri et de l'aide dans les pays voisins. Mon gouvernement salue les efforts que déploient le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PAM, l'UNICEF, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations pour continuer de fournir des services dans des conditions difficiles aux personnes déplacées et aux réfugiés somaliens qui se trouvent au Kenya, à Djibouti, au Yémen et en Éthiopie, dont nous remercions les gouvernements pour leur hospitalité.

Nous sommes profondément inquiets des menaces constantes à la paix et à la sécurité que constituent les extrémistes radicaux, les criminels et autres fauteurs de troubles en Somalie. L'instabilité et l'absence d'opportunités économiques continuent d'alimenter la piraterie au large des côtes somaliennes, menaçant ainsi non seulement le peuple somalien et les marins, mais aussi la stabilité de la région dans son ensemble. La piraterie au large des côtes somaliennes entrave sérieusement l'acheminement de l'aide humanitaire vitale jusqu'à cette région, le commerce international à travers l'océan Indien et le bien-être des marins naviguant au large des côtes. Le mois dernier, comme cela a été signalé, quatre Américains ont péri tragiquement après avoir été pris en otages par des pirates somaliens.

Le degré de violence que s'autorisent les pirates est en train d'augmenter et leur champ d'action s'élargit. Ce sont là des tendances troublantes, et la communauté internationale, y compris le Conseil, doit faire davantage afin de mettre un terme à cette situation tout simplement inacceptable, non seulement en intensifiant les efforts de prévention et en renforçant l'obligation de rendre des comptes à la justice, mais également en poursuivant ceux qui financent, planifient et organisent les activités de piraterie. À cet égard, les États-Unis ont récemment accueilli une réunion spéciale des membres concernés du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes en vue de chercher ce que la communauté internationale pourrait faire de plus pour poursuivre ceux qui profitent illégalement de ces activités ignobles. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'appuyer ces efforts.

Les États-Unis se félicitent des efforts déployés par les 20 pays, y compris de nombreux membres de ce Conseil, qui ont mis sur pied une patrouille navale multinationale chargée de mener des opérations de lutte contre la piraterie et des navires de secours. En outre, pendant que nous envisageons les options destinées à garantir que les pirates subissent les conséquences judiciaires de leurs actes, nous espérons que la communauté internationale continuera de soutenir et d'améliorer les programmes de poursuites judiciaires déjà en cours. Nous saluons les contributions faites par l'ONU et par le Groupe de contact. Nous espérons que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, s'efforceront de faire en sorte que les diverses initiatives proposées se complètent.

Alors que nous allons de l'avant, la capacité d'incarcération devrait concentrer l'attention à la fois du Conseil de sécurité et du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Comme l'a clairement fait savoir le Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions juridiques, Jack Lang, dans son rapport détaillé au Conseil (S/2011/30, annexe), cette question demeurera un problème quel que soit le mécanisme de poursuite pour lequel nous opterons.

Les obstacles à une Somalie stable ne doivent pas être sous-estimés. Selon une approche à deux volets, les États-Unis continuent d'appuyer le processus de paix de Djibouti et le Gouvernement fédéral de transition, tout en apportant leur soutien à d'autres entités locales et régionales de Somalie qui recherchent la paix, rejettent le terrorisme et sont disposées à coopérer avec le Gouvernement fédéral de transition. Nous sommes de plus en plus préoccupés par les incessantes luttes politiques internes et l'absence de progrès sur la réforme de la gouvernance, sur les services de base pour les Somaliens et sur la création d'une coalition politique opérationnelle qui puisse gouverner et stabiliser l'ensemble de la Somalie.

Nous espérons que le Gouvernement fédéral de transition profitera des avancées enregistrées par l'AMISOM pour faire des progrès en vue de réaliser les tâches qui incombent à la transition et d'étendre son influence sur tout le pays, objectif essentiel selon nous. Nous appelons également le Gouvernement fédéral de transition à prendre sur-le-champ des mesures destinées à améliorer ses institutions et procédures financières. Nous espérons une meilleure comptabilisation des fonds d'aide envoyés par la communauté internationale et des sources de recettes, comme le port de Mogadiscio. À cet égard, les États-Unis ont mis des conseillers financiers à la disposition du Ministère des finances pour l'aider dans la

comptabilité de ses recettes. Nous appelons le Gouvernement fédéral de transition à améliorer substantiellement ses efforts de gouvernance et de sécurité, et à donner la preuve durable d'un engagement à cette fin.

Enfin, les États-Unis ne sont pas favorables à la prorogation unilatérale pour trois ans du Parlement fédéral de transition. De même, nous nous opposons à toute affirmation que le Gouvernement fédéral de transition actuel devrait tout simplement être prorogé au-delà d'août 2011, en l'absence d'une feuille de route somalienne claire sur la façon dont le Gouvernement fédéral de transition effectuerait sa transition en un gouvernement représentatif selon un calendrier précis.

Pour que des progrès crédibles soient réalisés, nous pensons que le Gouvernement fédéral de transition et le Parlement doivent ouvrir de sérieuses discussions avec les partenaires régionaux, avec le Représentant spécial Mahiga et avec leurs principaux partisans dans la communauté internationale afin d'identifier une perspective d'avenir réaliste et sensée. J'aimerais tout spécialement noter notre satisfaction du travail constant et du leadership dont le Représentant spécial Mahiga a fait montre à ce propos. L'issue de ce processus doit rapprocher l'objectif d'élaborer une solution politique globale et une stratégie de réconciliation et de paix durable.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : La situation politique, humanitaire et de sécurité qui prévaut en Somalie constitue toujours une menace importante, non seulement à la paix et au développement dans le pays, mais aussi à la paix régionale et à la sécurité mondiale. La communauté internationale a jusqu'ici abordé la situation en Somalie de manière fragmentaire. Nous nous réjouissons donc de l'initiative de la présidence chinoise de convoquer ce débat opportun afin d'examiner une stratégie globale de réalisation de la paix et de la sécurité en Somalie.

Nous remercions S. E. M. Mohamed Abdullahi Mohamed, Premier Ministre de la Somalie, le Secrétaire général ainsi que l'Ambassadeur de l'Union africaine, M. Diarra, pour leurs déclarations. Nous remercions également S. E. M. Henry Bellingham pour son message d'aujourd'hui et nous nous félicitons de la participation du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Mahiga, via visioconférence.

La fin de la période de transition, le 20 août, approche à grands pas. Il est essentiel que le Gouvernement fédéral de transition, avec l'aide de la communauté internationale, redouble d'efforts pour s'acquitter des dernières tâches de la transition. Cela nécessite la mise en œuvre intégrale du processus de paix de Djibouti et de la feuille de route établie à cet effet et présentée par le Premier Ministre, M. Mohamed. Tous les efforts doivent être axés sur l'achèvement du processus constitutionnel, sur l'engagement d'un dialogue avec les parties ne participant pas au processus de Djibouti et sur la réconciliation politique. Cela exige également que les responsables politiques somaliens poursuivent un même objectif pour trouver une solution à ces problèmes redoutables. L'appropriation nationale du futur système de gouvernance de la Somalie reste indispensable pour assurer la durabilité de ces processus.

Ma délégation accueille favorablement et appuie pleinement les efforts déployés par le Représentant spécial, M. Mahiga, pour établir des contacts avec les principales parties prenantes durant le reste de la période de transition et en ce qui concerne les arrangements d'après transition. Nous encourageons le Représentant spécial à tenir de vastes consultations politiques avec toutes les parties prenantes en Somalie ainsi qu'avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine. L'ouverture du futur système de gouvernance en Somalie demeure essentielle pour s'assurer que ces processus s'inscrivent sur le long terme. À cet égard, le rapprochement doit valoir pour tous les Somaliens qui souhaitent apporter leur contribution à une solution politique en Somalie. Le Somaliland, le Puntland et d'autres entités locales ont également un rôle important à jouer dans le processus politique en Somalie.

L'Afrique du Sud se félicite de l'adoption récente d'une stratégie régionale commune par l'ONU et l'IGAD. Cette stratégie vise à promouvoir une approche commune pour s'attaquer aux problèmes politiques, humanitaires ainsi qu'à ceux liés à la sécurité, et pour résoudre les difficultés institutionnelles et financières qui entravent le processus de paix somalien et la gestion du processus de transition par le Gouvernement fédéral de transition. Nous pensons que cela donnera un nouvel élan aux efforts déployés par les principales parties prenantes pour gérer la transition.

Nous sommes convaincus que le succès du Gouvernement fédéral de transition dépend de sa capacité d'offrir des dividendes politiques et socioéconomiques et de garantir la sécurité de son peuple. Les faits récemment survenus ailleurs indiquent clairement que la sécurité humaine est indispensable pour garantir la stabilité et le développement sur le long terme. L'action politique doit par conséquent s'accompagner de prestations de services de base pour les Somaliens. Nous appelons la communauté internationale à fournir tout l'appui nécessaire au Gouvernement fédéral de transition dans ce domaine. Cela permettra non seulement de renforcer la crédibilité et la légitimité du Gouvernement fédéral de transition, mais également de remédier aux dures épreuves des Somaliens.

L'Afrique du Sud est extrêmement préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire en Somalie, où des centaines de civils seraient tués et des milliers de blessés seraient admis à l'hôpital chaque mois, le nombre de personnes déplacées atteignant des niveaux particulièrement inquiétants. Nous encourageons la communauté internationale à répondre à l'appel de fonds de 2011 pour l'aide humanitaire en Somalie, qui s'élève à 529 millions de dollars, afin d'alléger ces souffrances humaines.

Les efforts du Gouvernement fédéral de transition et de la communauté internationale ne serviront à rien si des conditions propices au maintien de la sécurité ne sont pas garanties afin de permettre au Gouvernement de se concentrer sur les tâches essentielles de gouvernance et de mise en place des institutions d'ici à la fin de la période de transition.

En dépit des succès remportés par les forces gouvernementales et par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), nous déplorons la mort de dizaines de soldats, tués à Mogadiscio et aux alentours. Compte tenu de la gravité de la situation en matière de sécurité en Somalie, il faut absolument renforcer l'AMISOM et lui fournir un appui à la hauteur des graves problèmes rencontrés sur le terrain. Il faudrait pour cela fournir notamment des fonds, par le versement de contributions pour le paiement des indemnités dues aux troupes et le remboursement du matériel appartenant aux contingents, ainsi que des aéronefs et des conseillers afin d'accroître l'efficacité de l'AMISOM. L'Afrique du Sud se félicite de l'appui soutenu apporté par des partenaires bilatéraux au Fonds d'affection spéciale pour l'AMISOM. Nous encourageons les partenaires à fournir cet appui sans réserve.

Une stratégie globale pour la Somalie doit tenir compte du fait que le renforcement de l'AMISOM n'est pas une fin en soi. L'AMISOM assume la responsabilité importante d'appuyer le Gouvernement, mais nous ne devons pas nous contenter de le maintenir en vie. La stratégie à long terme doit contribuer à édifier des institutions publiques de manière à les mettre en mesure d'assurer leur propre survie. Le renforcement d'institutions somaliennes chargées de la sécurité est également essentiel pour lutter contre l'opposition armée. Une force de sécurité somalienne solide et efficace permettra au Gouvernement d'exercer son contrôle sur une zone plus vaste et de garantir la sécurité pour faciliter l'élargissement de la présence des Nations Unies à Mogadiscio.

S'agissant des actes de piraterie commis au large des côtes somaliennes, ma délégation appuie les efforts déployés actuellement pour régler ce problème. Nous considérons que pour lutter contre le fléau de la piraterie, il faut adopter une approche globale qui s'attaque aux causes profondes du problème, offre des perspectives économiques et tienne compte de la dimension politique de la piraterie ainsi que de ses aspects liés à la sécurité. La création d'activités côtières génératrices de revenu et le développement de l'industrie de la pêche, ainsi que la conduite d'enquêtes sur les allégations concernant des activités de pêche illégales et de déversement de déchets toxiques, devraient permettre d'inverser la tendance et de réduire le nombre d'actes de piraterie. Nous demeurons convaincus que la piraterie n'est qu'un symptôme des problèmes d'insécurité rencontrés sur terre. Pour régler ce problème de manière globale, il faut prêter une attention prioritaire à l'insécurité sur terre.

Les mois à venir donneront au Gouvernement fédéral de transition et à la communauté internationale une occasion de s'assurer que les Somaliens puissent enfin jouir de la paix et de la sécurité qui leur ont échappé pendant trop longtemps. Ma délégation estime que les Somaliens et la communauté internationale doivent déployer de nouveaux efforts pour progresser vers la réalisation de cet objectif. Le Conseil de sécurité, de son côté, doit continuer de concentrer régulièrement son attention sur toutes les questions relatives à la Somalie, conformément à sa stratégie globale de règlement des problèmes rencontrés en Somalie.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens à dire que nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, qui tombe à point nommé et nous donne l'occasion d'examiner globalement la situation en Somalie. Je voudrais aussi remercier en particulier le Secrétaire général d'avoir tracé les grandes lignes et donné le ton du débat d'aujourd'hui. Nous remercions également l'Ambassadeur Diarra, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie.

Le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, S. E. M. Mohamed Abdullahi Mohamed, mérite tout particulièrement d'être salué pour son compte rendu complet des actions menées par le Gouvernement fédéral de transition à ce jour, ainsi que pour les plans qu'il envisage dans un avenir proche. J'estime particulièrement encourageante la volonté exprimée du Premier Ministre de recouvrer son territoire, son identité et sa dignité des mains des extrémistes. Je tiens à affirmer que le Premier Ministre indien demeure résolu à appuyer tous les efforts utiles visant à promouvoir la paix, la reconstruction et la mise en place d'institutions en Somalie.

Dans le droit fil des entretiens qu'a eus cette semaine à Mogadiscio notre ambassadeur, notamment avec le Premier Ministre, nous envisagerons des moyens d'intensifier notre coopération dans le but de renforcer les capacités dans les différents domaines définis par le Premier Ministre pour combattre le fléau de la piraterie.

L'Inde et la Somalie sont liées par deux millénaires d'histoire et de culture communes. Nous sommes des voisins séparés uniquement par la mer. Il n'y a pas si longtemps, Mogadiscio, Kismayo et d'autres villes somaliennes accueillaient des communautés indiennes prospères. Aujourd'hui encore, l'Inde accueille de nombreux Somaliens. Des enseignants indiens ont laissé un souvenir chaleureux chez de nombreux Somaliens. Récemment, alors que la Somalie connaissait une situation difficile, l'Inde a détaché un grand nombre de soldats de la paix, de navires et d'aéronefs à la Force d'intervention unifiée et à la deuxième Opération des Nations Unies en Somalie. Le travail réalisé par les équipes médicales indiennes auprès de la population civile n'a toujours pas été oublié. Nous continuons également de participer activement au Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, tout en continuant d'appliquer les mesures existantes pour protéger nos marins et notre commerce maritime.

Les problèmes relatifs à la paix et à la sécurité que connaît la Somalie, de même que ses voisins et la région dans son ensemble, concernent chacun d'entre nous. Je félicite à mon tour les forces du Gouvernement fédéral de transition et la Mission des Nations Unies en Somalie (AMISOM) de leur récents succès. Je prends également acte du fait que le Secrétaire général estime que cet effort reste fragile et doit être appuyé, ce que nous avons bien l'intention de faire.

Nous présentons nos sincères condoléances pour les pertes en vies humaines qui ont été subies. Nous avons été informés des conditions extrêmement difficiles dans lesquelles opèrent les différents contingents. Nous tenons également à saluer le travail remarquable qu'effectue le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM. Le Conseil devrait examiner les recommandations formulées par l'Union africaine et par d'autres concernant l'appui à l'AMISOM, à la Somalie et à sa population.

Toutefois, les efforts que déploie la communauté internationale pour rétablir la sécurité en Somalie ne seront pas couronnés de succès tant qu'Al-Shabab continuera d'avoir accès à des ressources internes pour financer ses activités. Nous aimerions donc voir les forces du Gouvernement fédéral de transition prendre le contrôle du port de Kismayo afin que les recettes portuaires ne soient pas détournées frauduleusement par Al-Shabab. Parallèlement, toutes les parties prenantes devraient s'employer sérieusement à faire cesser les approvisionnements en armes destinés à Al-Shabab.

Il importe de couper les liens entre les forces de déstabilisation intérieures et les organisations qui leur apportent un soutien de l'extérieur et leur envoient des combattants étrangers ou des armes et des munitions. Pour cela, il faut un contrôle efficace des sanctions en place et une volonté commune de les appliquer.

La sécheresse en Somalie et dans les pays voisins a atteint des proportions alarmantes dans des zones qui, même en temps normal, ne disposent pas de suffisamment d'eau. Nous sommes prêts à coopérer avec le Gouvernement fédéral de transition pour aider le peuple somalien à cet égard.

L'une des conséquences regrettables de la profonde tragédie en cours en Somalie est la piraterie,

qui perturbe le commerce régional et international et compromet la sécurité, mais inflige également de grandes souffrances aux gens de mer et à leurs familles. Le cas des quatre ressortissants américains tués récemment par les pirates n'en est qu'un exemple, et nous condamnons fermement cet acte.

Comme je l'ai indiqué durant le débat que le Conseil a organisé le 25 janvier 2011 (voir S/PV.6473), les pirates somaliens opèrent de plus en plus loin des côtes somaliennes. Récemment, des actes de piraterie ont été commis à quelque 250 milles marins des côtes de l'océan Indien. Le fait que les attaques sont maintenant plus nombreuses dans le sud et l'est de l'océan Indien est révélateur de la capacité des pirates de s'adapter, de contourner le corridor de sécurité mis en place par les forces navales et d'étendre la portée de leurs opérations jusqu'à environ 1 000 à 1 200 milles des côtes somaliennes. La marine et les gardes-côtes indiens ont renforcé leur vigilance contre les pirates dans la zone économique exclusive de l'Inde. Ils ont récemment neutralisé deux bateaux mères utilisés par les pirates.

Le Conseil de sécurité ne s'est toujours pas penché sur la question du sort des marins pris en otage par les pirates. Ma délégation estime que l'ONU doit examiner de toute urgence et très sérieusement les voies et moyens de s'attaquer à cette question.

Selon les chiffres communiqués par le Bureau maritime international, 1 016 marins de toutes nationalités ont été pris en otage par les pirates somaliens rien qu'en 2010, et 638 d'entre eux sont toujours entre leurs mains. Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que 53 ressortissants indiens qui naviguaient sur des bateaux ayant été détournés soient toujours retenus en otage par les pirates. Les otages sont souvent de simples travailleurs et sont les seuls à subvenir aux besoins de leurs familles. Obtenir la libération des otages est avant tout la responsabilité des armateurs des bateaux concernés. Malheureusement, dans de nombreux cas, on a pu constater que ces derniers n'assument pas leur responsabilité ou ne se soucient guère d'obtenir la libération des marins qu'ils emploient. Souvent, les marins capturés vivent dans des conditions de détention extrêmement pénibles et sont torturés par leurs ravisseurs.

Ma délégation est très inquiète de cette situation. Les démocraties sont particulièrement sensibles à ce que pense leur opinion publique, qui les pousse à agir quand certains de leurs ressortissants se retrouvent dans des situations délicates. Une action collective plus efficace de la part de la communauté internationale est possible. Les observations faites par mon collègue russe sont encourageantes et j'attends avec intérêt de connaître plus en détail l'initiative russe concernant la piraterie et de pouvoir l'appuyer.

L'Inde participe pleinement aux efforts du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes, et elle continuera de coopérer avec d'autres pays. La marine indienne a commencé dès octobre 2008 à effectuer des patrouilles antipiraterie dans le golfe d'Aden.

Nous coopérerons avec les autorités somaliennes et appuieront l'action de l'Union africaine et du Conseil de façon constructive. Nous nous félicitons de constater que même dans des périodes difficiles, des programmes de coopération bilatérale tel le réseau électronique panafricain arrivent à être mis en œuvre en Somalie. Nous nous réjouissons à la perspective de la visite du Vice-Premier Ministre somalien chargé de la planification et de la coopération internationale, S. E. M. Abdiweli Ali. Nous resterons engagés aux côtés de la Somalie.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de sa déclaration, et souhaiter chaleureusement la bienvenue au Premier Ministre somalien, M. Mohamed Abdullahi Mohamed, et au Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, M. Boubacar Gaoussou Diarra, et leur exprimer à tous notre gratitude. Je voudrais en outre souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Henry Bellingham, Ministre britannique pour l'Afrique.

Je signale que la Bosnie-Herzégovine s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne qui sera faite au cours de la matinée. Je voudrais cependant mettre en avant quelques éléments supplémentaires.

Je tiens à l'entame de ma déclaration à féliciter la présidence chinoise d'avoir organisé ce débat important et opportun sur la Somalie à l'heure où la fin de la période de transition est proche.

La Bosnie-Herzégovine estime, comme d'autres délégations, que le processus de paix se trouve à une étape critique et qu'il importe au premier chef d'adopter une stratégie globale pour instaurer la paix et la sécurité en Somalie. Nous renouvelons notre plein appui au Gouvernement fédéral de transition, gardant à

l'esprit que le processus de paix de Djibouti demeure le seul cadre viable pour la réconciliation, l'instauration de la confiance et la stabilité à long terme dans le pays. Nous engageons toutes les parties qui restent en dehors du processus de paix de Djibouti à y participer et à œuvrer de concert dans l'intérêt du peuple somalien. À cet égard, nous voudrions souligner l'importance de l'appropriation nationale du processus de transition en Somalie. Nous demandons à toutes les parties prenantes en Somalie de tout faire, en s'unissant et en coopérant pleinement, pour mettre en œuvre sans délai les engagements pris et contribuer à mener à son terme la période de transition.

Nous estimons qu'il est de la plus haute importance que les Institutions fédérales de transition s'abstiennent de toute action unilatérale, afin de ne pas provoquer de répercussions négatives sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire générale. En outre, nous appelons les Institutions fédérales de transition à redoubler d'efforts pour parvenir à la réconciliation nationale, achever la rédaction de la constitution, rétablir la confiance, renforcer les forces de sécurité nationales et ouvrir l'espace politique dans le pays grâce à un dialogue sans exclusive.

Un autre élément important pour garantir la paix et la stabilité partout en Somalie consiste à renforcer les institutions publiques afin de fournir des services de base à la population. Pour ce faire, la communauté internationale doit redoubler d'efforts et apporter l'aide nécessaire aux Institutions fédérales de transition, notamment en formant et en équipant les forces de sécurité somaliennes.

La Bosnie-Herzégovine demeure profondément préoccupée par la situation au plan de la sécurité en Somalie. Nous condamnons toutes les activités et attaques terroristes dans le pays, en particulier celles visant la population civile. Nous sommes très inquiets par les informations faisant état de violations des droits fondamentaux des femmes et des enfants et de l'enrôlement d'enfants par les parties au conflit, notamment leur recrutement par les pirates.

L'une des principales causes du recrutement des jeunes et des enfants par les pirates et les insurgés est l'absence de sécurité financière. C'est pourquoi le relèvement socioéconomique doit être l'une des priorités des Institutions fédérales de transition et de la communauté internationale. Par ailleurs, nous exhortons le Gouvernement fédéral de transition à tout faire pour mettre un terme à la culture de l'impunité, grâce à des efforts sincères en faveur du rétablissement de l'état de droit.

La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) joue un rôle important pour aider et protéger le Gouvernement fédéral de transition et maintenir la sécurité à Mogadiscio. À cet égard, nous rendons hommage aux pays fournisseurs de contingents – le Burundi et l'Ouganda – pour leur dévouement et leur engagement. Nous félicitons les soldats de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et remercions l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement de leur action.

Nous jugeons encourageantes les informations faisant état de certains gains territoriaux obtenus par les forces du Gouvernement fédéral de transition à Mogadiscio. Nous pensons que l'approbation récente par le Conseil de sécurité de la proposition de l'Union africaine de porter les effectifs de l'AMISOM à 12 000 hommes et du dispositif d'appui logistique nécessaire à l'AMISOM contribuera à l'élargissement de l'espace sécuritaire et politique dans le pays. Nous demandons à la communauté internationale de fournir l'appui supplémentaire qui permettra à l'AMISOM d'atteindre le niveau d'effectif autorisé et de disposer des capacités nécessaires pour s'acquitter de sa mission.

Nous sommes vivement préoccupés par la dégradation de la situation humanitaire en Somalie, où 2,3 millions de personnes environ dépendraient toujours de l'aide humanitaire. Les entraves à la fourniture de l'aide humanitaire au peuple somalien qui en a cruellement besoin est une autre source de grave préoccupation. On constate une diminution de l'aide humanitaire. Nous demandons donc à la communauté internationale de remédier à la situation humanitaire et de fournir l'assistance indispensable.

S'agissant de la piraterie, nous souscrivons à l'opinion selon laquelle il faut de toute urgence prendre des mesures efficaces pour lutter contre la piraterie avant qu'un effet de contagion ne génère davantage d'instabilité dans la région. Le phénomène de la piraterie est un des défis qui exige une réaction adéquate et efficace de la part de la communauté internationale, bien que certaines pratiques optimales aient été adoptées dans les domaines de la sécurité et de la prévention et en matière judiciaire et que des mesures de sensibilisation aient été prises.

Nous devons continuer de nous concentrer sur l'élimination des causes profondes de la piraterie et de

coopérer à cet égard. Nous nous félicitons donc de la proposition du Secrétaire général quant aux diverses possibilités de faciliter les poursuites judiciaires et l'incarcération des responsables des actes de piraterie et de vol armé au large des côtes somaliennes, ainsi que de celle de M. Jack Lang, Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes.

Enfin, la Bosnie-Herzégovine félicite le Secrétaire général et M. Augustine Mahiga, son Représentant spécial pour la Somalie, pour leur travail acharné, leur dévouement et les efforts qu'ils déploient actuellement pour offrir un avenir meilleur au peuple somalien.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de l'initiative opportune que vous avez prise de convoquer ce débat. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son importante déclaration. Nous remercions également le Premier Ministre somalien, S. E. M. Mohamed Abdullahi Mohamed, de sa présence et de sa déclaration.

Je tiens également à exprimer notre reconnaissance à l'Union africaine pour le travail qu'elle accomplit en Somalie, lequel a été décrit par le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, M. Boubacar Diarra. Nous nous félicitons également que le Représentant spécial Augustine Mahiga ait pu se joindre à nous aujourd'hui par vidéoconférence.

À l'approche de la fin de la deuxième décennie du conflit en Somalie, on constate avec tristesse que nous n'avons toujours pas atteint l'objectif consistant à instaurer la paix et la sécurité dans le pays, en dépit des efforts déployés par le peuple somalien, appuyé en cela par la communauté internationale. La persistance de l'instabilité en Somalie a des conséquences dévastatrices pour sa population et au-delà de ses frontières. Il est temps de revoir notre approche collective et d'élaborer une stratégie qui tienne compte des multiples dimensions de la situation.

La stratégie qui mènera à une solution durable est celle qui envisagera comment conjuguer au mieux nos efforts pour instaurer la sécurité et la stabilité, promouvoir la réconciliation politique et appuyer la reconstruction, la relance économique et le renforcement des capacités. La paix et le développement doivent aller de pair en Somalie. La déclaration ministérielle publiée le 8 mars par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud réaffirme notre volonté d'appuyer les efforts internationaux en faveur de la réconciliation, de la reconstruction et du développement en Somalie.

Des progrès récents, comme la nomination d'un nouveau Gouvernement disposant d'un Cabinet professionnel et l'amélioration de la situation en matière de sécurité dans certaines régions contrôlées par le Gouvernement fédéral de transition, sont importants et doivent être salués. Les défis à relever demeurent toutefois redoutables. Il faut poursuivre les efforts pour consolider les acquis dans le domaine de la sécurité. Il faut sans plus attendre procéder au déploiement des 4 000 soldats supplémentaires qui doivent renforcer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), comme l'a autorisé le Conseil de sécurité.

Nous félicitons les pays africains qui fournissent des contingents à l'AMISOM, notamment le Burundi et l'Ouganda, et leur exprimons nos condoléances pour les sacrifices qu'ils ont consentis. Pour que l'AMISOM soit plus efficace, elle doit opérer dans des circonstances favorables, y compris par le renforcement de l'appui fourni par l'ONU. Cela est également vrai pour les forces de sécurité somaliennes si l'on veut remédier aux problèmes de rétention et d'intégration du personnel, avec une chaîne de commandement unifiée.

Les problèmes de sécurité en Somalie ont considérablement entravé l'assistance humanitaire. Comme nous l'a appris le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la sécheresse a touché près de 2,5 millions de personnes et causé une grave malnutrition et une migration massive. Il faut intensifier le financement de l'action humanitaire et créer les conditions permettant la fourniture en toute sécurité de l'aide.

La situation en Somalie subit également les conséquences du fléau croissant de la piraterie. Les meurtres récents des otages et les informations faisant état de nouveaux enlèvements semblent confirmer les pires prédictions concernant les actes de piraterie au large des côtes somaliennes. Le rapport (S/2011/30, annexe) du Conseiller spécial, M. Jack Lang, contient des recommandations importantes. Le Conseil de sécurité doit réagir rapidement. Une fois encore, une stratégie d'ensemble est nécessaire pour conjuguer des mesures répressives et punitives et des mesures préventives, en menant sur terre en Somalie des

initiatives susceptibles d'atténuer les problèmes en mer.

Les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition en faveur de la stabilité et du renforcement des institutions méritent notre appui. Comme l'a indiqué le Conseil dans sa dernière résolution concernant la Somalie [résolution 1964 (2010)], il est indispensable, pour les efforts de redressement de la Somalie, que le Gouvernement fédéral de transition redouble d'efforts pour mener à bien les tâches restant à accomplir durant la période de transition, en particulier l'élaboration de la constitution et la prestation de services de base à la population.

Nous constatons que la décision du Parlement fédéral de transition de prolonger unilatéralement son mandat a suscité de vives réactions et pourrait ne pas aller dans le sens d'une solution politique durable à la situation en Somalie. Un dialogue inclusif ouvert à tous les Somaliens et à tous les acteurs clefs pourrait ouvrir la voie à des progrès vers la stabilité. Les autorités de transition doivent faire la preuve de leur habilité politique afin que cette entreprise décisive soit couronnée de succès.

Alors que nous nous approchons du mois d'août, il faut élaborer une stratégie claire pour l'après-transition. Pour cela, il faudra un règlement politique d'ensemble solide inscrit dans une nouvelle constitution et une amélioration notable de la situation en matière de sécurité. Ces mesures aideront à créer un cycle vertueux où la stabilité pourra prendre racine.

Le débat d'aujourd'hui et le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis témoignent de l'attachement du Conseil de sécurité à un processus qui peut mener à une Somalie pacifique et stable.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de ses observations préliminaires et me féliciter de la participation du Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, M. Mohamed Abdullahi Mohamed. Je le remercie de sa précieuse déclaration. Nous voudrions également attirer l'attention des membres sur la déclaration faite par l'Ambassadeur Diarra, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie.

Dans un pays où près d'un tiers de la population a besoin d'une aide humanitaire du fait de la guerre, des déplacements, de la sécheresse et d'autres catastrophes, se concentrer uniquement sur une solution militaire et sur la lutte contre une rébellion n'aura pas de résultats durables. La Somalie a besoin d'une solution stratégique inclusive qui aille au-delà de la situation en matière de sécurité afin de renforcer les institutions somaliennes et le développement économique du pays.

Nous réaffirmons notre appui au processus de paix de Djibouti, d'autant que c'est actuellement la seule voie politique qui sauvera la Somalie. Nous demandons que ce processus soit réactivé et revitalisé. Le Liban se félicite de l'élaboration par le Gouvernement somalien d'une feuille de route politique. Nous espérons que le Gouvernement continuera de mener à bien les tâches restant à accomplir durant la période de transition, de mettre en œuvre les initiatives de réconciliation, de se rapprocher des groupes d'opposition grâce au dialogue et d'achever l'élaboration du projet de constitution avec la participation de toutes les parties. À cet égard, nous exprimons notre regret que le Parlement fédéral de transition ait jugé nécessaire de prolonger son mandat sans procéder au préalable aux réformes voulues.

Sur le plan de la sécurité, nous condamnons les attaques perpétrées par les milices antigouvernementales tout en soulignant qu'il incombe à toutes les parties d'assurer la protection des civils. Nous soulignons également la nécessité d'appuyer sans tarder les forces régulières somaliennes afin de permettre au Gouvernement d'étendre son autorité sur tout le territoire. Nous nous félicitons du terrain regagné par le Gouvernement fédéral de transition et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à Mogadiscio. Nous ne laissons pas, cependant, d'être préoccupés de la précarité des conditions de sécurité dans le sud et le centre du pays, qui empêchent le bon déroulement de la plupart des activités humanitaires.

La piraterie et les vols à main armée constituent une menace à la navigation marchande internationale et une entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous souscrivons à l'appel lancé le 15 octobre 2010 par l'Union africaine au Conseil de sécurité afin qu'il adopte une stratégie d'ensemble face à la piraterie de façon à pouvoir en traiter les causes sous-jacentes, et à pouvoir également lutter contre les autres menaces qui mettent en péril les moyens de subsistance des Somaliens, à commencer par la pêche illicite et le

déversement de déchets toxiques au large des côtes somaliennes.

En ce qui concerne la situation humanitaire, nous sommes profondément préoccupés d'apprendre que des enfants auraient été recrutés comme soldats et que des informations font état d'évacuations forcées de personnes déplacées, ainsi que de menaces à l'encontre de travailleurs humanitaires et de leur travail. À cet égard, nous redisons qu'il est nécessaire que les travailleurs humanitaires travaillent auprès de toutes les parties somaliennes afin de pouvoir acheminer l'aide humanitaire vers tous ceux qui en ont besoin, et en particulier ceux qui en ont le besoin le plus impérieux et qui résident dans les zones contrôlées par les rebelles.

En l'absence d'une force internationale de maintien de la paix, le Liban convient avec le Secrétaire général que les conditions de l'appui à l'AMISOM devraient être alignées sur celles de l'appui apporté aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, nous en appelons au Conseil de sécurité afin qu'il renforce le soutien qu'il apporte en la matière, éventuellement par un financement de l'AMISOM à partir des contributions mises en recouvrement. Nous invitons également les donateurs à accroître leurs remboursements à l'AMISOM par le biais de contributions non assorties de conditions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Nous sommes favorables au déploiement à brève échéance d'une présence des Nations Unies en Somalie afin d'envoyer de la part du Conseil de sécurité un message de soutien au processus de Djibouti.

Pour terminer, nous appuyons le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté à la fin de la présente séance.

M. Amieyeofori (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais transmettre les félicitations du Nigéria à la délégation chinoise pour la convocation de cette importante séance sur la Somalie, qui vient à point nommé.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Conseil au Premier Ministre somalien, M. Mohamed Abdullahi Mohamed, que je remercie de nous avoir fait part de la vision stratégique de son gouvernement. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de ses observations pénétrantes et de ses efforts inlassables pour promouvoir la paix en Somalie. Je tiens enfin à remercier le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, l'Ambassadeur Diarra, de son analyse fouillée de la situation en Somalie.

Le Nigéria trouve de bon augure les priorités décrites par le Premier Ministre somalien, M. Mohamed, qui s'inscrivent dans le cadre des efforts de la Somalie pour surmonter ses difficultés sur les plans socioéconomique, politique et de la sécurité. Face à la perspective de la fin du mandat officiel de transition en août prochain, la Somalie s'apprête à négocier maintenant un tournant critique. En conséquence, nous devons nous employer dorénavant à trouver un consensus sur les tâches qui restent à accomplir dans le cadre de la transition, conformément à l'Accord de Djibouti, en vue de consolider les acquis récents dans la période qui suivra. Le Nigéria estime que la mise en œuvre intégrale des tâches prévues dans le cadre de la transition, notamment la stabilisation du pays, l'élaboration d'une nouvelle constitution et le travail de réconciliation politique, permettra d'installer solidement la paix en Somalie dans la période qui suivra la transition.

Toutefois, ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec un appui international concerté au Gouvernement fédéral de transition. La nomination des 18 membres du Conseil des ministres par le Premier Ministre constitue déjà un pas en avant. Le Gouvernement doit encore être renforcé pour être plus efficace et responsable devant le peuple somalien et pour mieux répondre aux besoins de ce dernier. De son côté, le Gouvernement fédéral de transition doit s'efforcer en priorité de conclure des alliances politiques et de parvenir à une plus large réconciliation. Il lui faut également faire la preuve de sa volonté de travailler en étroite collaboration avec les institutions locales conformément à la Charte fédérale de transition de la République somalienne. En outre, il doit intensifier ses relations avec le Puntland et le Somaliland et faire tout son possible pour maintenir son accord de partage du pouvoir avec Ahlu Sunnah Wal Jama'a.

L'insécurité croissante qui règne dans le sud de la Somalie et la fusion intervenue entre Al-Shabab et le Hizbul Islam sont gravement préoccupantes. La stabilisation de la situation en Somalie sur le plan de la sécurité est absolument indispensable au renforcement du Gouvernement ainsi que des capacités de l'État et des institutions publiques. En conséquence, il est nécessaire d'accroître l'appui aux forces somaliennes si l'on veut qu'elles puissent lutter contre la piraterie et

les insurgés et étendre le contrôle du Gouvernement fédéral de transition sur tout le pays.

Le Nigéria réitère son ferme soutien à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). L'appui à apporter à l'AMISOM doit être à la mesure des mandats opérationnels qui lui ont été confiés. Si l'on veut pouvoir étendre les victoires militaires récentes, il est nécessaire de progresser encore dans le déploiement des 4 000 hommes de troupe prévus au titre de la résolution 1964 (2010), et nous restons convaincus, pour notre part, qu'il est nécessaire que le Conseil approuve l'envoi de renforts supplémentaires de 20 000 hommes à l'AMISOM pour renforcer les moyens de la Somalie dans le domaine du maintien de l'ordre.

Nous appuyons entièrement l'engagement du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans le sens du passage de l'AMISOM au statut de force des Nations Unies, conformément à la déclaration d'intention du Conseil de sécurité qui figure dans la résolution 1863 (2009) et nous appelons à l'établissement d'un échéancier pour son déploiement. De l'avis du Nigéria, il est essentiel que l'appui dont dispose l'AMISOM soit identique à celui dont bénéficient les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il est également fondamental de respecter une parité des taux de remboursement entre le personnel des contingents de l'AMISOM et les effectifs de maintien de la paix des Nations Unies, et nous en appelons aux donateurs afin qu'ils suivent l'exemple du Royaume-Uni en remboursant les frais correspondant au matériel utilisé par les contingents des donateurs au moyen de contributions non assorties de conditions.

La précarité de la situation socioéconomique en Somalie et l'absence de structures de gouvernement efficaces sont à la base du problème de la piraterie. Nous partageons par conséquent le sentiment d'urgence exprimé par le Conseiller spécial au cours de son dernier exposé en date au Conseil (voir S/PV.6473), où il a appelé à des mesures rapides pour lutter contre la menace de la piraterie en Somalie. Nous souscrivons également à ses recommandations concernant les volets judiciaire et correctionnel de la stratégie de lutte contre la piraterie. À cet égard, nous appelons à l'adoption rapide de lois contre la piraterie en Somalie et dans toute la région. L'adoption de normes claires relativement au transport et à la détention des pirates contribuera également à la poursuite transfrontalière des auteurs de crimes commis en mer. INTERPOL et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) doivent être associés à la mise en place de capacités locales d'instruction et de poursuite, de services de garde-côtes somaliens et d'un bureau de formation des autorités locales, placé sous l'égide de l'UNODC.

La multiplication des allégations de pêche illicite et de déversement de déchets toxiques nous conduisent à appeler à l'établissement d'une enquête internationale indépendante. Nombre de Somaliens considèrent en effet que ces activités justifient et légitiment le phénomène de la piraterie. Par conséquent, nous estimons qu'une enquête serait l'occasion ou jamais d'intervenir au niveau international pour tenter de démêler l'écheveau complexe des causes sous-jacentes de l'instabilité en Somalie. C'est un sentiment que l'on retrouve d'ailleurs dans les déclarations faites en 2008.

Nonobstant le solide partenariat qui existe entre l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine et les Nations Unies en Somalie, la communauté internationale doit encore accorder davantage d'attention aux vues de l'Union africaine sur la Somalie. Nous renouvelons donc la demande du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine que l'ONU fournisse un appui renforcé à l'AMISOM à partir des contributions mises en recouvrement, impose un blocus naval et une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Somalie et applique des sanctions effectives.

En conclusion, nous rendons hommage aux hommes et femmes courageux qui composent les forces militaires ougandaises et burundaises pour leurs efforts et leur engagement en faveur de la cause de la paix en Somalie. Nous saluons également le dévouement du personnel humanitaire international. L'action de ces acteurs importants doit être relayée par un effort international concerté pour instaurer une paix durable dans une Somalie unifiée.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, avoir organisé le présent débat, fort opportun et important. Cette initiative signale clairement que le Conseil de sécurité et la communauté internationale ne peuvent et ne comptent pas ignorer le sort de la Somalie en cette période cruciale. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé très complet et d'avoir défini le cadre de notre discussion. Je tiens en outre à féliciter le Premier

Ministre somalien, M. Mohamed Abdullahi Mohamed, pour sa déclaration encourageante et son engagement personnel en faveur de la paix et de la consolidation des institutions en Somalie. J'exprime par ailleurs mes remerciements à l'Ambassadeur Diarra pour ses observations très utiles, et je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Mahiga, que nous sommes très heureux de voir participer à la séance d'aujourd'hui depuis Mogadiscio.

En janvier, la dernière fois que nous avons débattu de la situation en Somalie (voir S/PV.6473), le Conseil a réaffirmé son appui à l'Accord de Djibouti, qui constitue le fondement sur lequel le conflit en Somalie pourra être réglé, et renouvelé son plein soutien au Gouvernement fédéral de transition. Aujourd'hui, nous voudrions insister sur le fait qu'il est essentiel de faire fond sur les modestes progrès qui ont été accomplis. Nous estimons qu'il est absolument indispensable d'améliorer les capacités des institutions somaliennes et de parvenir à la stabilité politique.

À cet égard, nous réaffirmons qu'il importe que le Gouvernement fédéral de transition prenne de nouvelles mesures concrètes en faveur de la transition, notamment qu'il achève rapidement la constitution et fournisse des services de base à la population. Je l'ai déjà dit, il est impératif que les institutions somaliennes fassent fond sur les progrès réalisés à ce jour. Pour ce faire, il faut s'attaquer de manière globale à toutes les difficultés auxquelles se heurte la Somalie, qu'elles aient trait aux domaines politique, sécuritaire et humanitaire ou aux droits de l'homme et au développement socioéconomique. Il est également capital de veiller au développement des capacités civiles et de garantir la participation de la population somalienne au processus et à la vie publique en général.

Le Portugal considère, à l'instar de ce qui est exprimé dans le très utile document de réflexion (S/2011/114, annexe) préparé dans l'optique du présent débat, qu'un dialogue accru et sans exclusive entre tous les Somaliens et toutes les principales parties prenantes aidera à définir la voie à suivre pour la Somalie. Nous apprécions et encourageons, par conséquent, le travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine Mahiga, en vue d'aider le peuple somalien à parvenir à un accord sur les dispositions à prendre, en consultation avec la communauté internationale, à l'issue de la période de transition.

Le Portugal prend également acte des progrès accomplis par l'AMISOM et les forces de sécurité nationales somaliennes en matière de consolidation de la sécurité et de la stabilité à Mogadiscio. Nous sommes favorables au renforcement des forces de sécurité somaliennes, dans la mesure où il incombe au premier chef au Gouvernement fédéral de transition d'assurer la paix et la sécurité en Somalie. Cependant, l'AMISOM continue de jouer un rôle vital en Somalie. Nous lui réaffirmons par conséquent notre appui et encourageons le déploiement intégral de 4 000 hommes supplémentaires.

Malheureusement, les progrès ont été assombris par les tragiques pertes en vies humaines subies durant de récents affrontements à Mogadiscio. Nous présentons nos plus sincères condoléances aux Gouvernements burundais et ougandais, au Gouvernement fédéral de transition et au peuple somalien.

La population somalienne est la première victime des violences et de l'insécurité actuelles dans le pays. Nous condamnons dans les termes les plus durs toutes les attaques contre le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM et la population civile. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des femmes et des enfants, qui du fait de leur vulnérabilité sont les principales victimes de la violence. À cet égard, nous nous félicitons que le Gouvernement fédéral de transition se soit engagé à faire cesser le recrutement d'enfants et ait nommé un interlocuteur de haut niveau pour la protection des enfants et des droits de l'homme, en la personne de la Ministre d'État Zahra Ali Samantar. Nous lui souhaitons plein succès dans ses fonctions. Nous exhortons par ailleurs les parties à respecter le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme et à veiller à ce que les travailleurs humanitaires aient un accès total et sans entrave à toutes les populations dans le besoin.

Le Portugal partage les préoccupations exprimées par d'autres membres face à la menace posée par la piraterie, notamment la brutalité accrue des pirates et les méthodes de plus en plus sophistiquées qu'ils emploient, que nous condamnons énergiquement. Nous participons, aux côtés de nos partenaires et alliés internationaux, à la lutte contre la piraterie. Nous avons pris part aux opérations de l'OTAN et sommes membres de l'opération Atalante de l'Union européenne. Le Portugal assumera d'ailleurs le commandement de l'opération à partir de mai prochain.

Pour régler le problème de la piraterie au large des côtes somaliennes, nous appuyons vigoureusement la mise en œuvre d'une stratégie multidimensionnelle qui s'attaque notamment aux causes profondes du problème, renforce les actions de lutte actuellement en place et applique des solutions nouvelles sur les volets économique, sécuritaire et juridictionnel et pénitentiaire, notamment la mise en place d'une cour extraterritoriale dans la région, comme le propose le récent rapport (S/2011/30, annexe) présenté par le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Jack Lang. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire au Conseil, le Portugal appuie énergiquement les propositions figurant dans ce rapport.

Nous sommes parfaitement conscients des difficultés rencontrées en Somalie. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que la poursuite de l'action, de l'engagement et de la coopération étroite de toutes les parties sera indispensable pour parvenir à la paix dans ce pays, favoriser la cohésion nationale et ouvrir la voie au développement socioéconomique. Nous appuyons vigoureusement la poursuite des efforts de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres organisations régionales. Sur ce point, nous adhérons bien entendu à la position de l'Union européenne, qui sera exposée tout à l'heure.

Toutefois, je voudrais insister sur le fait que, bien que la communauté internationale doive continuer à manifester son engagement et à agir de manière concertée, apportant ainsi à la population somalienne l'appui et les encouragements qu'elle mérite, des avancées concrètes ne pourront être obtenues que s'il y a de la part des institutions et des dirigeants somaliens une volonté réelle de poser les fondements de la paix et de la stabilité dans le pays. J'espère que le débat d'aujourd'hui contribuera à réaliser cet objectif.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition somalien, M. Mohamed, et le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, l'Ambassadeur Diarra, de leurs déclarations. Je salue également l'Ambassadeur Mahiga, qui se trouve à Mogadiscio. Ma délégation se félicite de la convocation du présent débat afin d'envisager une stratégie globale pour la paix et la sécurité en Somalie. Il s'agit d'une séance fort opportune, étant donné notamment le caractère préoccupant de la situation en matière de sécurité, qui se détériore dans plusieurs régions du pays. Nous remercions donc la présidence chinoise du Conseil de son initiative.

Les récents affrontements qui se sont déroulés à Mogadiscio ont fait de nombreux morts et blessés et entraîné d'importants déplacements. L'intensification du conflit a exacerbé une situation humanitaire déjà inquiétante, aggravée de surcroît par la sécheresse qui règne actuellement. La Somalie reste l'un des territoires où il est le plus difficile de mener des activités humanitaires, et c'est pourquoi il est indispensable que toutes les parties au conflit respectent les principes humanitaires et facilitent l'accès de l'aide, notamment aux populations les plus vulnérables.

Parallèlement, la recrudescence des actes de piraterie et le fait que les pirates ont étendu leur champ d'opérations et la brutalité de leurs méthodes, notamment les prises d'otages et les meurtres, comme nous en avons été témoins récemment, sont extrêmement préoccupants. La piraterie est devenue l'une des activités les plus lucratives aujourd'hui en Somalie et les pirates utilisent une partie de l'argent des rançons pour accroître leur arsenal et rendre leurs opérations encore plus efficaces. Selon les dernières estimations en date, les pirates détiendraient actuellement 819 personnes et 51 navires.

La piraterie est l'une des conséquences néfastes de la fragilité des institutions et de la précarité de la situation économique en Somalie. Selon certaines informations, les groupes armés, tel Al-Shabab, tireraient eux aussi de plus en plus parti des revenus de la piraterie. Cette activité criminelle est en train de prendre pied dans l'économie locale, instaurant ainsi une dépendance progressive à l'industrie du crime qui s'est mise en place autour d'elle.

Bien que la coopération internationale pour assurer la sécurité de la navigation, empêcher les attaques et capturer les pirates ait donné quelques résultats positifs, la solution au problème passe par la participation pleine et entière de celle qui est à la fois sa principale source et sa première victime, à savoir la Somalie.

La gravité de la situation appelle un renforcement de l'état de droit et des institutions qui permette de garantir la gouvernance et de favoriser le développement socioéconomique de la Somalie.

En matière de sécurité, pour renforcer l'état de droit, il est indispensable d'équiper et de former les forces de sécurité de façon à ce qu'elles soient en mesure de faire des patrouilles et d'assurer la sécurité sur terre et dans les eaux situées au large des côtes somaliennes. À cet égard, nous notons avec préoccupation que le flux des armes demeure constant, ce qui, de l'avis du Groupe de contrôle sur la Somalie, a des effets dévastateurs dans un contexte de conflit armé chronique, d'absence d'une autorité centrale effective et de crise humanitaire grave.

En ce qui concerne le secteur de la justice, il est nécessaire d'adopter des réformes pour permettre le jugement et l'incarcération des pirates, dans le cadre du droit international applicable. Nous souscrivons à l'opinion exprimée dans le rapport du Conseiller spécial, M. Jack Lang (voir S/2011/30, annexe), quant à la nécessité pour la Somalie de prendre en charge les processus judiciaires et pénitentiaires afin de mettre un terme à l'impunité dont jouissent les pirates. D'une importance capitale est l'assistance fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en coordination avec le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie, pour réformer le cadre législatif pénal et procédural afin d'y inclure des dispositions permettant de mener des enquêtes sur les actes de piraterie et d'engager des poursuites.

Il est indispensable de faire des investissements au sein des communautés et de donner des perspectives d'avenir aux jeunes. À cet égard, la pêche a été mentionnée comme une option économique adaptée aux caractéristiques de ce pays. Mais la Somalie doit également régler une question très grave en suspens, à savoir la délimitation de ses frontières maritimes avec les États voisins.

L'adoption d'une stratégie viable et globale visant à mettre en place des capacités nationales sur les plans institutionnel et de prestation des services exige la cohérence des efforts déployés par les diverses entités de l'ONU et le recours aux mécanismes établis, y compris le régime prévu par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) pour imposer des sanctions aux individus qui sabotent le processus de réconciliation.

Ces derniers mois, le Conseil a eu l'occasion d'examiner différentes propositions qui offrent des options viables et globales face à la crise générale à laquelle est confrontée la Somalie. Vu la fin de la période de transition et étant donné la gravité de la situation, l'ONU doit donner l'impulsion à une action internationale rapide et décisive, ayant pour objectif central la stabilisation et le renforcement de l'État somalien.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La période de transition en Somalie s'achèvera en août, ce qui marquera le début d'une nouvelle étape dans le règlement de la question somalienne. Cette étape s'accompagnera de lourds défis et offrira en même temps des possibilités appréciables. Les multiples problèmes auxquels la Somalie fait face sont indissociables et se renforcent mutuellement, et ils appellent par conséquent une réponse intégrée.

La Chine estime qu'il est nécessaire de formuler et de mettre en œuvre une stratégie globale pour parvenir rapidement à la paix, à la sécurité et au développement en Somalie. Cette stratégie globale doit refléter la prise en charge de ce processus par la Somalie et permettre aux Nations Unies de remplir le rôle important qui est le leur. À notre avis, cette importante stratégie devrait reposer sur cinq piliers.

Le premier pilier est celui d'une promotion efficace de la réconciliation politique en Somalie. Nous espérons que le Gouvernement fédéral de transition s'acquittera de ses fonctions dans le cadre de l'Accord de Djibouti, mènera à bon terme son processus constitutionnel et les autres tâches de la transition tel que prévu et engagera le dialogue le plus tôt possible avec les acteurs nationaux pertinents et ses partenaires en matière de coopération internationale sur les arrangements post-transitoires, en vue de parvenir à un consensus dans les plus brefs délais. Nous espérons que les différentes parties somaliennes saisiront cette occasion pour promouvoir efficacement la réconciliation politique nationale.

Le deuxième pilier est celui du renforcement des capacités dans le secteur de la sécurité. Nous appelons le Gouvernement fédéral de transition, avec l'aide des partenaires internationaux, à intensifier ses efforts pour renforcer le secteur de la sécurité, afin de mettre sur pied sans tarder une armée professionnelle, capable de maintenir la paix et la stabilité nationales et d'assurer la sécurité du peuple somalien. Nous exhortons les parties concernées à continuer à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les institutions du secteur de la sécurité en Somalie.

Le troisième pilier est la promotion du développement socioéconomique. Soutenir le peuple est un facteur décisif pour l'avenir de la Somalie; et, pour gagner le soutien du peuple somalien, il faut lui démontrer qu'il existe des perspectives d'une vie meilleure, de manière à lui donner confiance dans l'avenir de son pays. La Chine appelle les Nations Unies et les donateurs à mobiliser davantage de ressources financières et matérielles pour aider la Somalie à se développer. La Somalie devrait avoir son mot à dire sur des questions telles que la distribution et l'utilisation de l'aide financière.

Le quatrième pilier est la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. La Chine appelle la communauté internationale à mener une réflexion approfondie sur sa stratégie de lutte contre la piraterie. Il convient de prêter davantage attention aux moyens de s'attaquer aux causes terrestres de la piraterie par des moyens politiques, économiques et judiciaires.

Le cinquième pilier consiste à appuyer le rôle de chef de file de l'Union africaine. La Chine apprécie hautement le rôle important joué par les organisations régionales, comme l'Union africaine, et par la Mission de l'Union africaine en Somalie. Elle appelle la communauté internationale à accroître son soutien à l'Union africaine. Nous appuyons le Conseil de sécurité pour qu'il fasse droit aux requêtes pertinentes de l'Union africaine et envisage favorablement le déploiement d'une opération de maintien de la paix en Somalie au moment opportun.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

J'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité insiste sur la nécessité d'adopter une stratégie globale qui permettra de favoriser l'instauration de la paix et de la stabilité en Somalie grâce aux efforts concertés de toutes les parties prenantes dans les domaines du processus politique, du renforcement du secteur de la sécurité, des secours humanitaires, de la protection des civils, des droits de l'homme, du développement socioéconomique et de la lutte contre le terrorisme et la piraterie. Il se redit profondément préoccupé par l'instabilité chronique dont souffre la Somalie et qui est à l'origine d'innombrables problèmes tels que le terrorisme, les actes de piraterie, et les vols à main armée commis au large des côtes somaliennes, ainsi que d'une situation humanitaire catastrophique.
>
> Le Conseil de sécurité renouvelle son soutien à l'Accord de Djibouti, qui constitue le fondement sur lequel le conflit en Somalie pourra être réglé. Il exhorte les Institutions fédérales de transition à élargir et consolider le processus de réconciliation, à redoubler d'efforts pour mener à bien les tâches qui restent à accomplir pendant la période de transition et à accorder la priorité à l'achèvement rapide de la constitution et à la fourniture de services de base à la population afin d'offrir aux Somaliens de meilleures perspectives d'avenir, notamment sous forme de développement économique et social et de jouissance des droits fondamentaux.
>
> Le Conseil de sécurité se félicite du travail accompli par M. Augustine P. Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général, en vue d'aider le peuple somalien à parvenir à un accord sur les dispositions à prendre, en consultation avec la communauté internationale, à l'issue de la période de transition. Il engage fermement les Institutions fédérales de transition à participer à ce processus de façon plus constructive, ouverte et transparente, afin de favoriser un élargissement du dialogue et de la participation politiques, conformément à l'esprit de l'Accord de Djibouti. Il prie le Secrétaire général de rendre compte du respect de ces principes dans les rapports périodiques qu'il lui adressera d'ici à la fin de la période de transition. Ces principes sont d'une importance cruciale pour l'avenir de la coopération entre la communauté internationale et les Institutions fédérales de transition. Le Conseil de sécurité relève que la période de transition s'achèvera en août 2011. Il regrette que le Parlement fédéral de transition ait décidé unilatéralement de prolonger son mandat, alors même qu'il n'a pas procédé aux réformes nécessaires, et conjure les Institutions fédérales de transition de s'abstenir de toute nouvelle action unilatérale.
>
> Le Conseil de sécurité appuie fermement le travail de M. Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général, qu'il remercie pour ses efforts, et salue l'action menée par les organismes des Nations Unies, tout en demandant à ceux-ci d'accroître leur présence dans le pays et d'améliorer la cohérence de leurs activités.

Le Conseil de sécurité affirme qu'il importe de mettre sur pied des institutions gouvernementales et d'intensifier la création de capacités civiles dans l'ensemble de la Somalie, en particulier dans les domaines de la participation des femmes à la vie publique, de la prévention et du règlement des conflits, de la consolidation de la paix et de la reconstruction socioéconomique. Il engage vivement la communauté internationale à se mobiliser pour offrir un appui supplémentaire au Gouvernement fédéral de transition et aux autorités locales et régionales.

Le Conseil de sécurité est extrêmement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire en Somalie et par les répercussions de la sécheresse actuelle, du fait de laquelle plus de 2 millions de Somaliens ont besoin d'être secourus d'urgence et l'exode de réfugiés vers les pays voisins s'est considérablement accéléré.

Le Conseil s'inquiète également de la diminution constante des ressources allouées à l'aide humanitaire destinée à la Somalie. Il salue l'action des agents humanitaires et exhorte tous les États Membres à répondre aux appels humanitaires globaux en cours et à venir.

Le Conseil de sécurité condamne avec force les attaques et entraves qui font obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire et qui sont le fait du groupe Al-Shabab et d'autres groupes armés présents dans le pays. Il exige de toutes les parties qu'elles veillent à ce que l'aide puisse être acheminée en toute sécurité, sans entrave ni retard.

Le Conseil de sécurité souligne la nécessité de renforcer les forces de sécurité somaliennes, notamment par la mise en place d'un système de commandement et de direction efficace. Bien qu'il incombe au premier chef aux Somaliens d'instaurer la stabilité politique, la sécurité et l'état de droit, le Conseil exhorte les États Membres et les organisations régionales et internationales à contribuer généreusement et rapidement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les institutions de sécurité somaliennes et à fournir une aide aux forces de sécurité somaliennes.

Le Conseil de sécurité prend acte des progrès accomplis par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces de sécurité nationales somaliennes en matière de consolidation de la sécurité et de la stabilité à Mogadiscio. Il déplore vivement les pertes en vies humaines qu'elles ont subies durant les récents affrontements et est conscient des sacrifices considérables qu'elles ont consentis. Il exprime sa sincère gratitude aux Gouvernements burundais et ougandais pour leur engagement en faveur de l'AMISOM et leur présente ses condoléances ainsi qu'au Gouvernement fédéral de transition et au peuple somalien.

Le Conseil de sécurité condamne toutes les attaques, en particulier les attentats terroristes perpétrés contre le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM et la population civile par des groupes d'opposition armés et des combattants étrangers, en particulier Al-Shabab.

Le Conseil de sécurité insiste sur le fait que l'AMISOM doit disposer de ressources prévisibles et fiables en temps voulu pour être mieux à même de s'acquitter de sa mission. Il enjoint la communauté internationale de verser sans tarder et sans réserve des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM ou directement à l'appui de l'AMISOM. Il prend note des recommandations sur la Somalie formulées le 15 octobre 2010 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et souligne son intention de suivre l'évolution de la situation. Il encourage le déploiement intégral, dans les meilleurs délais, de 4 000 hommes supplémentaires pour renforcer les effectifs de l'AMISOM, qu'il a lui-même autorisé par sa résolution 1964 (2010).

Le Conseil souligne qu'il incombe à toutes les parties et à tous les groupes armés on Somalie de s'acquitter de leur obligation de protéger la population civile contre les effets des hostilités, en particulier en évitant tout emploi aveugle ou excessif de la force. Il se dit profondément préoccupé par les violations et exactions que les parties au conflit continuent de commettre à l'encontre des enfants en Somalie et exige la mise en œuvre immédiate de toutes les conclusions du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés.

Le Conseil de sécurité reste extrêmement préoccupé par la menace que représentent les

actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes, particulièrement par le fait que les pirates ont étendu leur champ d'opérations à l'ouest de l'océan Indien, renforcé leurs moyens d'action et fait preuve d'une brutalité accrue. Il condamne dans les termes les plus durs ces actes de violence, en particulier les prises d'otages, les meurtres et tous les autres actes de violence perpétrés à l'encontre d'individus. Il sait que l'instabilité qui perdure en Somalie contribue au problème de la piraterie et des vols à main armée et insiste sur la nécessité de mener une action sur tous les fronts pour s'attaquer à la piraterie et à ses causes profondes.

Le Conseil de sécurité demande à tous les États Membres, en particulier à ceux de la région, de s'abstenir de tout acte qui enfreindrait les embargos sur les armes visant la Somalie et l'Érythrée et de prendre toutes mesures nécessaires pour amener les auteurs de violations à en répondre, et affirme qu'il importe de renforcer le contrôle de ces embargos en faisant preuve de persistance et de vigilance quant aux enquêtes sur les violations, sachant que si les embargos sont appliqués strictement, l'état général de la sécurité dans la région s'en trouvera amélioré.

Le Conseil de sécurité se félicite de l'action menée par l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres organisations régionales pour promouvoir la paix et la stabilité en Somalie, et assure de nouveau l'AMISOM et les pays qui fournissent des contingents et des forces de police, en particulier le Burundi et l'Ouganda, de son soutien sans réserve. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2011/6.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la présidence chinoise d'avoir organisé ce débat public. Je voudrais en outre remercier le Secrétaire général, le Premier Ministre de la Somalie et le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, M. Diarra, de leurs déclarations. Nous nous félicitons des éléments contenus dans la déclaration présidentielle (S/PRST/2011/6) et les appuyons vigoureusement. Je tiens à souligner quelques points importants. La version longue de ma déclaration va être distribuée.

La Turquie est très préoccupée par la poursuite de la spirale de violence en Somalie. De même, nous sommes alarmés par la crise humanitaire.

Nous saluons le rôle essentiel joué par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous remercions tous les pays fournisseurs de contingents, en particulier l'Ouganda et le Burundi, et leur présentons nos condoléances pour les pertes qu'ils ont subies. Nous pensons que l'AMISOM doit recevoir un financement adéquat, prévisible et durable afin de s'acquitter efficacement de son mandat. Pour ce faire, nous pensons que le Conseil de sécurité doit envisager d'autoriser un dispositif d'appui renforcé, qui pourrait être financé au moyen de contributions mises en recouvrement par l'Organisation des Nations Unies.

La Turquie est d'avis que les moyens militaires doivent être accompagnés de mesures prises sur le plan politique. Tout d'abord, les Institutions fédérales de transition doivent redoubler d'efforts pour se rapprocher d'autres groupes afin d'essayer de les amener à rejoindre le processus politique de Djibouti et renforcer leurs relations avec les autorités locales dans le pays. Les tâches en souffrance, en particulier la rédaction d'une nouvelle constitution, devraient être menées à bien après août 2011, lorsque la période de transition prendra fin.

En principe, la Turquie appuie l'idée d'une prorogation de la période de transition tant que les décisions à cet égard sont prises de manière coordonnée et consensuelle. Nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahiga, et le Gouvernement fédéral de transition pour trouver des solutions de compromis sur la question.

Nous nous félicitons de ce que le Premier Ministre et son gouvernement soient véritablement résolus à réaliser les objectifs d'un État qui fonctionne avec toutes ses structures. Nous estimons qu'il incombe aux partenaires internationaux de la Somalie de donner des moyens d'action au Gouvernement fédéral de transition, en particulier en lui fournissant les ressources financières nécessaires et en s'abstenant de prendre des mesures qui pourraient saper l'autorité du Gouvernement central.

Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, l'Ambassadeur Mahiga, a le plein appui de la Turquie. Nous saluons les efforts constructifs déployés par l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour trouver une solution durable au problème de la Somalie.

Le 21 mars, la Turquie présidera la huitième réunion plénière du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Avec l'augmentation récente du nombre d'actes de piraterie et l'intensification de la violence de la part des pirates, il devient urgent d'établir un plan stratégique pour venir à bout de la piraterie et la combattre systématiquement.

Nous pensons que la prochaine plénière nous donnera une bonne occasion d'examiner cette question dans sa globalité. Nous considérons également que la séance d'aujourd'hui contribuera utilement à nos délibérations au sein du Groupe de contact. En ce sens, nous estimons que ces deux séances se renforcent mutuellement.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, au nom des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat. Nous nous félicitons de la présence à cette séance de S. E. le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie. Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par l'Ambassadeur Diarra et nous l'en remercions sincèrement.

La situation en Somalie demeure très difficile. Les raisons sont évidentes. Premièrement, la fin de la période de transition approche à grands pas. Nous sommes conscients que les tâches dont le Gouvernement fédéral de transition devait s'acquitter pendant la période de transition n'ont pas été accomplies. Pour cette raison, et d'autres encore, nous ne saurions déclarer que le Gouvernement fédéral de transition a assumé toutes ses responsabilités. Toutefois, nous ne pouvons pas attendre la fin de la période de transition et permettre ainsi l'échec du processus de paix de Djibouti. C'est pourquoi l'IGAD et l'Union africaine ont pris les mesures qu'elles ont prises. Il faut maintenant que le Gouvernement fédéral de transition s'acquitte de toute urgence de ces tâches aussi vite que possible.

Deuxièmement, nous avons pu nous rendre compte ces derniers jours que le Gouvernement fédéral de transition est tout à fait capable d'améliorer sa viabilité et d'accomplir des progrès dans le domaine de la sécurité, ce qui est une condition minimale absolument indispensable pour que le Gouvernement fédéral de transition puisse s'acquitter de toutes ses tâches dans d'autres secteurs. L'élan suscité récemment doit être maintenu et intensifié. Cela est essentiel aussi bien pour renforcer la crédibilité du Gouvernement fédéral de transition que pour faire savoir que l'extrémisme est loin d'être un phénomène d'avenir. Plus nous maintiendrons cet élan et réaliserons d'autres avancées, moins les ennemis de la paix auront de chances de tirer parti de la crainte qu'ils ont inspirée dans l'esprit des citoyens.

De ce point de vue également, la situation actuelle en Somalie est en effet très inquiétante. Nous devons saisir les occasions qui se présentent. Une question se pose : toutes les parties prenantes sont-elles prêtes? Il ne sert pas à grand-chose de revenir sur les faiblesses du Gouvernement fédéral de transition. Il est toutefois important que le Gouvernement fédéral de transition s'assure de la mise en œuvre intégrale de l'accord du 15 mars 2010 avec Ahlu Sunnah Wal Jama'a, notamment en matière de sécurité, et qu'il renforce sa coopération avec tous ceux qui œuvrent pour la paix et à l'appui du processus de paix de Djibouti. Nous tenons à souligner à quel point il est essentiel de respecter le principe selon lequel l'Accord de Djibouti demeure le fondement nécessaire à la consolidation du processus de réconciliation nationale en Somalie.

On attend toutefois beaucoup plus des autres acteurs, y compris le Conseil. La résolution 1964 (2010) n'apporte qu'une réponse partielle à la demande présentée au Conseil de sécurité par l'Union africaine concernant les effectifs autorisés pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), un module d'appui renforcé à l'AMISOM financé par les contributions mises en recouvrement, l'imposition d'un blocus naval et d'une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Somalie, ainsi que l'imposition de sanctions aux saboteurs. Cela devient sans cesse plus urgent, notamment pour que la situation humanitaire se détériore dans le pays. Ceux qui sont dans le besoin ne doivent pas continuer d'être à la merci de ceux qui les brutalisent.

Je suis heureux de dire que les pays membres de l'IGAD continuent de remplir leur rôle. À cet égard, nous sommes extrêmement reconnaissants à l'Ouganda et au Burundi des sacrifices qu'ils ont faits. Nous estimons encourageant le renforcement de la coopération que nous avons pu mettre en place entre l'AMISOM, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et l'IGAD, renforcement illustré par le mémorandum d'accord qu'ils ont signé en avril de l'année dernière, ce qui a permis de multiplier les consultations et d'améliorer la coordination, nouvelles bases d'une stratégie régionale commune convenue en février dernier. Cela pourra peut-être servir de modèle dans d'autres régions.

Pour terminer, je tiens à vous remercier personnellement, Monsieur le Président, de cette initiative très opportune. Je voudrais aussi encourager le Conseil à accorder bien plus d'attention à la situation en Somalie qu'il ne l'a fait jusqu'à présent et à adresser nos remerciements à tous les États qui ont fourni une assistance au Gouvernement fédéral de transition, à l'AMISOM, à l'IGAD et à l'Union africaine.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Ragaglini (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public opportun sur la situation en Somalie. Je remercie le Secrétaire général, le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie et le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie de leurs déclarations, que j'ai écoutées très attentivement.

L'Italie s'associe pleinement à la déclaration faite par le chef de la délégation de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

L'Italie continue d'appuyer les initiatives précieuses du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, l'Ambassadeur Mahiga, et continue de participer activement à tous les forums multilatéraux pertinents, ainsi que sur le plan bilatéral, pour promouvoir le processus de paix somalien. La Somalie continue en effet de représenter un risque en termes de terrorisme mondial, de criminalité internationale organisée et de crises humanitaires.

Le groupe islamiste extrémiste Al-Shabab continue de poser une grave menace aux Institutions fédérales de transition à Mogadiscio, à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et, surtout, à tous les Somaliens qui souffrent maintenant depuis 20 ans. La sécheresse actuelle pourrait facilement se transformer en catastrophe humanitaire. Dans toutes les régions contrôlées par Al-Shabab, l'acheminement de l'aide internationale est bloqué, tandis que les produits alimentaires et l'eau fournis par les organismes des Nations Unies sur les territoires que ce groupe ne contrôle pas se raréfient. La piraterie demeure un danger évident et réel dans une zone de plus en plus vaste de l'océan Indien.

La situation en Somalie exige une intensification des efforts internationaux à l'appui de la stabilisation et de la sécurité et afin de contenir le risque de propagation du terrorisme. Comme d'autres pays, l'Italie appuie fermement l'AMISOM ainsi que les forces de sécurité et la police de la Somalie dans leur stratégie visant à exercer un contrôle réel sur le territoire national. Nous sommes également déterminés à appuyer la reconstruction du Gouvernement fédéral de transition et à appliquer ainsi une stratégie civile de redressement économique et social.

La Mission de formation de l'Union européenne, à laquelle l'Italie participe depuis son lancement, donne de bons résultats. Les États-Unis et l'Italie ont renouvelé leur appui financier pour un renfort de 8 000 soldats supplémentaires. Cela n'est pourtant pas suffisant. Les forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition ont désespérément besoin d'une complète restructuration de leur organisation, de leur encadrement et de leur manière d'exercer l'autorité.

Le Premier Ministre somalien a réitéré aujourd'hui ses appels pour que la communauté internationale renforce son assistance politique et financière au Gouvernement fédéral de transition. À l'approche de l'échéance fixée pour la fin du mandat de transition, et malgré les discussions en cours au sujet de son éventuelle prorogation, il faut prendre des mesures immédiates. Il demeure essentiel de faire face à la nécessité de mettre en place de nouvelles institutions après le mois d'août et, pour cela, la communauté internationale doit prendre des mesures concrètes et adopter une approche coordonnée.

Des acteurs clefs au plan international semblent partager l'idée qu'il faut intensifier les efforts vers une ouverture politique sans exclusive, conformément aux dispositions du processus de paix de Djibouti. Le rôle des entités locales doit être ainsi accru pour que l'architecture institutionnelle soit légitime et

représentative. Et c'est pourquoi nous plaidons en faveur d'un resserrement de la coopération entre le Gouvernement fédéral de transition et les administrations locales.

Afin d'encourager le resserrement de cette coopération et l'établissement d'une meilleure coordination entre les institutions centrales et les pouvoirs locaux, la communauté internationale, tout en restant ferme dans son appui au Gouvernement fédéral de transition, devrait faire en sorte de fournir une aide accrue aux régions stables qui échappent encore au contrôle d'Al-Shabab, comme le Puntland, Galguduud et le Somaliland.

L'Italie estime nécessaire que la communauté internationale déploie en urgence des efforts plus énergiques pour aider le Gouvernement fédéral de transition à faire face au grave problème de la piraterie au large des côtes somaliennes, qui s'est intensifié et pris de l'ampleur. Malgré les efforts en cours de différentes flottes dans la région, la piraterie demeure une menace importante, et la situation s'est aggravée. Nous avons joué un rôle actif dans le cadre des opérations navales Atalante, de l'Union européenne, et Bouclier naval, de l'OTAN, et l'Italie tient à assurer le commandement de la flotte de l'OTAN au cours du deuxième semestre 2011.

L'Italie continue de donner priorité aux poursuites en justice et à la détention des pirates capturés, ce qui serait la conséquence la plus logique des efforts importants consentis par les patrouilles en opération et une condition nécessaire pour lutter efficacement contre la piraterie. Voilà pourquoi nous appuyons la recommandation faite dans le rapport du Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes (S/2011/30, annexe) de mettre en place une cour somalienne extraterritoriale à composition internationale, et nous nous féliciterions de ce que le Conseil de sécurité adopte des mesures dans ce sens.

En outre, l'Italie appuie l'appel en faveur d'efforts accrus pour contrôler les flux de financement illégal liés à la piraterie au large des côtes somaliennes, et elle est disposée à faciliter les discussions entre membres intéressés du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes sur le meilleur moyen d'aller de l'avant. Nous sommes disposés également à prendre la tête d'une action internationale visant à développer des moyens de désorganiser les réseaux financiers liés à la piraterie, et à soumettre nos conclusions à la réunion plénière du Groupe de contact.

L'instabilité en Somalie constitue une menace qui pèse sur toute la région et engendre de nombreux problèmes, notamment le terrorisme. La communauté internationale doit convenir dans les meilleurs délais d'une stratégie globale pour favoriser le développement, la paix et la sécurité en Somalie.

Le Président (*parle en chinois*) : Il reste un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 5.